

# Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>1- Un horizon incertain pour l'économie mondiale.....</b>	<b>4</b>
1.1- Une apparente résilience de l'économie mondiale et des perspectives de croissance revues à la hausse pour 2025 et 2026.....	4
1.2- Des incertitudes persistantes qui font peser un risque baissier sur la croissance économique	5
<b>2- La France : le mauvais élève de la zone euro .....</b>	<b>5</b>
2.1- Une croissance faible et fragile .....	5
2.2- Une croissance gênée par une confiance toujours dégradée et un attentisme persistant.....	6
2.3- Malgré ce contexte, l'emploi résiste mais combien de temps ?.....	7
2.4- Un niveau d'inflation en net recul qui ne booste pas pour autant la consommation.....	7
2.5- Un contexte anxiogène qui impacte les Pays de la Loire.....	8
<b>3- L'exercice budgétaire 2026 : les collectivités une nouvelle fois dans le flou .....</b>	<b>9</b>
3.1- Une contribution des collectivités au redressement des comptes publics qui pourrait fortement augmenter.....	10
3.2- Des mesures qui pourraient s'accompagner d'autres évolutions également impactantes sur le moyen-long terme .....	12
3.3- Une situation financière des Régions qui s'érode .....	13
<b>4- Une prospective budgétaire qui s'inscrit dans la continuité : sobriété en fonctionnement et ambition en investissement .....</b>	<b>14</b>
4.1- Les hypothèses d'évolution des recettes .....	15
4.1.1- Les recettes de la section de fonctionnement.....	17
4.1.2- Les recettes de la section d'investissement.....	19
4.2- Les hypothèses d'évolution des dépenses .....	20
4.2.1- Les dépenses réelles de fonctionnement : la poursuite des efforts de sobriété .....	20
4.2.2- La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement : une trajectoire ambitieuse pour faire face aux défis de demain.....	23
4.3- Synthèse de la nouvelle trajectoire financière .....	28
<b>Annexe 1 - Présentation détaillée des recettes régionales (hors dette et report de l'excédent).....</b>	<b>30</b>
<b>1- Les recettes fiscales.....</b>	<b>30</b>
1.1- La Taxe sur la Valeur Ajoutée .....	31
1.2- La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) .....	32
1.3- La Taxe sur les cartes grises.....	36
1.4- Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)	39
<b>2- Les dotations .....</b>	<b>40</b>
2.1- La Dotation globale de décentralisation (DGD).....	41
2.2- Les allocations compensatrices .....	41

2.3- Les dotations liées au financement de l'apprentissage.....	41
2.4- La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES).....	42
2.5- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA).....	42
2.6- La Dotation Environnement .....	42
2.7- Le versement DILICO .....	42
<b>3- Les Fonds européens.....</b>	<b>43</b>
<b>4- Les autres recettes .....</b>	<b>45</b>
<b>Annexe 2 - Présentation de la gestion active de dette .....</b>	<b>48</b>
1- Une désinflation rapide, mais une BCE désormais prudente.....	48
2- La structure de l'encours de la dette régionale projetée au 31/12/2026 .....	50
3- L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale.....	54

# Introduction

Dans un contexte économique et institutionnel incertain, la Région des Pays de la Loire aborde l'exercice budgétaire 2026 avec lucidité et responsabilité. Les tensions géopolitiques, la volatilité des marchés et la situation dégradée des Finances publiques imposent à l'ensemble des collectivités une vigilance accrue. La fragmentation politique et l'absence de visibilité sur la prochaine Loi de finances renforcent cette incertitude, notamment sur le niveau de contribution qui sera attendu des collectivités locales.

Face à ces défis, la Région a su, ces dernières années, faire preuve d'anticipation et de rigueur. Le plan d'économies de 100 M€, engagé en 2025, a été un choix nécessaire pour préserver nos marges de manœuvre et garantir la soutenabilité de notre trajectoire financière. Cette démarche de sobriété budgétaire, menée avec détermination, a permis de préserver nos ratios financiers et maintenir notre capacité à investir.

Pour 2026, son ambition demeure intacte : continuer d'investir massivement en faveur de la jeunesse, de l'économie, des mobilités et de la transition écologique. C'est en conjuguant sobriété dans la gestion de ses dépenses de fonctionnement et ambition dans ses politiques d'investissement que la Région des Pays de la Loire parviendra à répondre aux attentes de ses habitants.

Dans cette période d'incertitude, la Région des Pays de la Loire choisit la responsabilité et la confiance : responsabilité dans la gestion de l'argent public, confiance dans la capacité collective à surmonter les défis et à poursuivre, ensemble, la transformation du territoire.

# 1- Un horizon incertain pour l'économie mondiale

Les résultats du premier semestre font état d'une croissance mondiale meilleure que prévue (1.1) avec en conséquence, un ajustement à la hausse des prévisions de croissance pour 2025 et 2026 (1.2). Ces perspectives restent, toutefois, en deçà de la croissance de 3,2 % enregistrée en 2024 et de la moyenne historique de 3,7 %<sup>1</sup> d'avant la pandémie. Et surtout, cette performance reste bien incertaine au regard du contexte complexe du commerce mondial et des tensions géopolitiques (1.3).

## 1.1- Une apparente résilience de l'économie mondiale et des perspectives de croissance revues à la hausse pour 2025 et 2026

La croissance du PIB au premier trimestre a dépassé les attentes, notamment dans la zone euro où elle a atteint +0,6 % en glissement trimestriel et +0,1 % au second trimestre<sup>2</sup>. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette résilience :

- ✓ Un commerce mondial solide et des investissements qui se sont maintenus au premier trimestre, en anticipation des décisions envisagées par les Etats-Unis sur les droits de douane,
- ✓ La dépréciation du dollar, qui a amorti l'impact des premières hausses des tarifs douaniers,
- ✓ La baisse de l'inflation permettant aux banques centrales d'assouplir leur politique monétaire,
- ✓ La politique budgétaire accommodante de la Commission européenne accordée aux États membres afin qu'ils puissent, notamment, respecter des engagements plus élevés en matière de dépenses de défense ; ces dernières devraient d'ailleurs continuer à soutenir, à moyen terme, la croissance en zone euro.

Ces éléments ont donc conduit le FMI à réajuster, à la hausse, ses prévisions de croissance mondiale en les portant à 3 % en 2025 et à 3,1 % en 2026<sup>3</sup> tandis que le PIB de la zone euro pourrait atteindre +1 % en 2025 et +1,2 % en 2026 (prévisions proches de celles de la BCE qui table sur une croissance de +1,2 % en 2025, +1 % en 2026 et +1,3 % en 2027<sup>4</sup>).

### Projections de croissance du FMI – Juillet 2025

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,1</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,5</b>	<b>1,6</b>
États-Unis	2,8	1,9	2,0
Zone euro	0,9	1,0	1,2
Allemagne	-0,2	0,1	0,9
France	1,1	0,6	1,0
Italie	0,7	0,5	0,8
Espagne	3,2	2,5	1,8
Japon	0,2	0,7	0,5
Royaume-Uni	1,1	1,2	1,4
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	2,2	1,6	2,1

Source : FMI, Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale, juillet 2025.

Note : Pour l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire ; l'exercice 2024/2025 (qui commence en avril 2024) apparaît dans la colonne 2024. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,7 % en 2025 et de 6,4 % en 2026 (années civiles).

Les perspectives de la France sont maintenues à +0,6 % en 2025 et +1 % en 2026. C'est le cas également pour l'Espagne qui devrait performer avec une croissance à +2,5 % cette année tandis que l'Italie tourne toujours au ralenti et que l'Allemagne devrait, de nouveau, éviter de peu la récession avec une croissance à +0,1 % seulement cette année (1).

Ces prévisions FMI ne prennent toutefois pas en compte, à date, les nouveaux accords commerciaux conclus par les Etats-Unis avec l'Union européenne (UE) d'une part, et le Japon, d'autre part.

Enfin, cette résistance de l'économie mondiale pourrait se fissurer alors même qu'on observe, sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, un certain relâchement des achats d'anticipation.

<sup>1</sup> Période de référence de 2000–2019 – donnée issue de « Une croissance mondiale hétérogène et incertaine » – FMI - janvier 2025

<sup>2</sup> Données Eurostat du 30 juillet 2025 – estimation rapide préliminaire du 2<sup>ème</sup> trimestre 2025

<sup>3</sup> Perspectives de l'économie mondiale – FMI - mise à jour en juillet 2025

<sup>4</sup> Projections macroéconomiques BCE septembre 2025

Concernant l'inflation, l'accord commercial conclu entre les Etats-Unis et l'Union européenne ne devrait pas, selon les économistes, provoquer d'inflation en Europe (l'UE n'ayant pas mis en place de contre-tarifs sur les produits américains). La BCE anticipe ainsi une inflation en zone euro en moyenne à 2,0 % en 2025, à 1,7 % en 2026, avant de revenir à 1,9 % en 2027<sup>4</sup>.

## 1.2- Des incertitudes persistantes qui font peser un risque baissier sur la croissance économique

Le FMI pointe ainsi la difficulté de faire des prévisions solides dans le contexte d'incertitudes élevées et alerte sur :

- ✓ les droits de douane et l'imprévisibilité des décisions des Etats-Unis qui brouillent l'horizon ;
- ✓ les nombreuses tensions géopolitiques qui risquent de perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales et qui pourraient avoir un impact sur la montée des cours des produits de base ;
- ✓ l'augmentation des déficits budgétaires et de la dette publique qui pourrait renforcer l'aversion pour le risque et la volatilité des marchés. Les marchés obligataires ont jusque-là répondu aux besoins d'emprunts publics même si tous les pays ont vu le coût de leur dette à long terme augmenter de manière significative au cours de l'année dernière (de 20 à 50 points de base à 10 ans). Les marchés obligataires pourraient rapidement se retourner contre ceux qui refusent les contraintes de soutenabilité budgétaire. La France, en particulier, devra présenter une dette soutenable et une politique budgétaire adaptée pour y parvenir.

Autant d'inconnues, qui, à court et moyen termes, peuvent être un frein à l'investissement et à l'activité. Si l'indice PMI composite de la zone euro<sup>5</sup> a atteint, en juillet, son plus haut niveau depuis trois ans, les perspectives d'activité pour les douze prochains mois sont légèrement en repli. Toutefois, les performances au sein de la zone euro varient d'un pays à l'autre. La France se retrouve ainsi en bas de tableau avec un indice qui stagne, indiquant une faiblesse persistante de l'économie nationale et des moteurs de croissance en panne.

## 2- La France : le mauvais élève de la zone euro

### 2.1- Une croissance faible et fragile

Les dernières données disponibles de l'INSEE font état d'une accélération modérée du PIB au 2<sup>ème</sup> trimestre à +0,3 % après +0,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre soit un acquis de croissance de +0,5 % ce qui rend atteignable une projection de croissance, pour l'année 2025, entre +0,7 % selon la Banque de France<sup>6</sup> et +0,8 % selon l'INSEE (+0,6 % en variation non corrigée des jours ouvrables)<sup>7</sup>.

Pour autant, ce résultat ne doit pas masquer les fragilités de cette croissance qui repose principalement sur les variations de stocks dans l'aéronautique et l'automobile (qui contribuent positivement à l'évolution du PIB à hauteur de +0,5 point au 2<sup>nd</sup> semestre après +0,7 point au 1<sup>er</sup> trimestre 2025)<sup>8</sup>.

La consommation des ménages rebondit légèrement mais reste trop faible (+0 % après -0,3 %) tandis que le déficit commercial se creuse à nouveau au premier semestre malgré le léger rebond du commerce extérieur au deuxième trimestre (+0,5 % après -1,2 %). Bien que moins dépendante du marché américain que ses voisins européens, la France serait impactée de 0,1 point de PIB en 2025 et de 0,4 point en 2026<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> L'indice global de production composite de la zone euro de l'HCOB est une moyenne pondérée de l'indice de production manufacturière et de l'indice d'activité commerciale des services, compilés par S&P Global à partir des réponses d'environ 5 000 fabricants et fournisseurs de services en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, aux Pays-Bas, en Autriche, en Irlande et en Grèce.

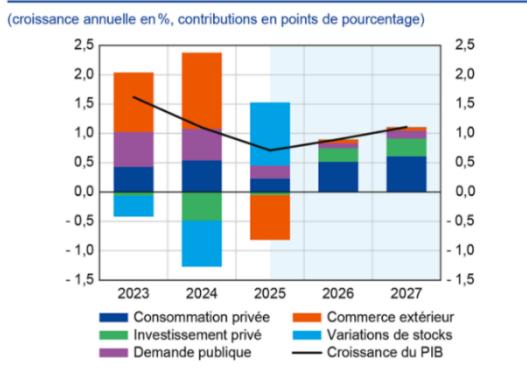
<sup>6</sup> Projections macroéconomiques de la Banque de France du 15 septembre 2025

<sup>7</sup> Note de conjoncture – INSEE – septembre 2025 « Pas de confiance, peu de croissance »

<sup>8</sup> Comptes nationaux trimestriels - résultats détaillés - deuxième trimestre 2025 – INSEE – 29 août 2025

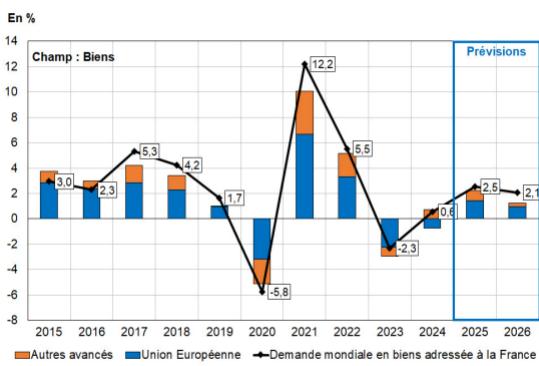
<sup>9</sup> Perspectives mondiales à l'automne 2025 : L'économie mondiale face à un environnement commercial dégradé – DG Trésor – septembre 2025

## Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel



Sources INSEE jusqu'en 2024 puis projections de la Banque de France

## Demande mondiale en biens adressée à la France



Sources : OCDE, FMI et instituts statistiques nationaux sur le passé, DG Trésor en prévision.

Par ailleurs, si la production totale (biens et services) recule légèrement, de nouveau, au second trimestre (-0,1 % après -0,1 %), l'investissement d'une manière globale continue de reculer (-0,3 % après -0,1 %)<sup>8</sup>.

## 2.2- Une croissance grevée par une confiance toujours dégradée et un attentisme persistant

Après un repli en juillet, la conjoncture économique est, en août, restée morose et s'est éloignée de sa moyenne de longue période en raison d'un tassement dans les intentions de commandes observé dans le commerce de détail et surtout sur le marché automobile (achats et réparations). La demande dans l'industrie, moins dynamique sur le 2<sup>ème</sup> trimestre, devrait continuer son repli, particulièrement celle en provenance de l'étranger<sup>10</sup>. Seule l'activité dans le bâtiment s'est éclaircie un peu, avec des entrepreneurs plus optimistes en août sur leurs perspectives d'activité future<sup>11</sup>. L'instabilité institutionnelle et la démission du Gouvernement Bayrou n'a eu pour effet que d'amplifier l'incertitude et la perception du risque des chefs d'entreprises avec des anticipations d'activité, dès lors, très hétérogènes<sup>12</sup>.

En août, la confiance des ménages atteignait, par ailleurs, son plus bas niveau depuis octobre 2023 alors que dans le même temps, la proportion des ménages estimant qu'il est opportun d'épargner retrouvait le maximum historique qu'elle avait déjà atteint en février 2025<sup>13</sup>.

La confiance intérieure se dégrade, à laquelle s'ajoute une défiance latente des marchés et une attention de plus en plus forte portée par les investisseurs sur les finances publiques françaises. L'incertitude supplémentaire créée par la démission du gouvernement le 9 septembre a eu pour effet immédiat une augmentation du taux de la dette française à 3,473 %, soit 0,2 point de plus que l'Italie. Le 12 septembre, l'agence de notation Fitch a par ailleurs abaissé la note de la dette publique de « AA- » à « A + », sanctionnant « *la fragmentation et la polarisation croissante de la politique intérieure* ». Les notes des collectivités, dont celle de la Région des Pays de la Loire, étant liées à celles de la note souveraine, toutes les notes finales devraient, *in fine*, être revues à la baisse.

Selon l'OFCE, cette instabilité institutionnelle pourrait engendrer une perte de PIB évaluée à 0,3 % pour 2025.

Malgré le léger recul des incertitudes internationales pendant l'été, l'économie française pourrait donc rester atone, piégée par sa crise politique et budgétaire, incitant la Banque de France à revoir à la baisse ses prévisions de croissance pour 2026 à +0,9 % au lieu de +1 %<sup>6</sup>.

<sup>10</sup> Enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie – INSEE- 24 juillet 2025

<sup>11</sup> Climat des affaires – INSEE – 22 août 2025

<sup>12</sup> Enquête mensuelle Banque de France – 9 septembre 2025

<sup>13</sup> Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – INSEE - 25 juillet et 26 août 2025

## 2.3- Malgré ce contexte, l'emploi résiste mais combien de temps ?

Le taux de chômage reste quasi-stable à 7,5 %<sup>1</sup> au deuxième trimestre 2025, à un niveau toutefois supérieur de 0,2 point à son niveau du deuxième trimestre 2024. Le taux d'emploi des 15-64 ans augmente très légèrement (+0,1 point) sur le trimestre, à 69,6 %, après une hausse de 0,4 point au trimestre précédent. Il se situe à 0,5 point au-dessus de son niveau du deuxième trimestre 2024 et à son plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975).

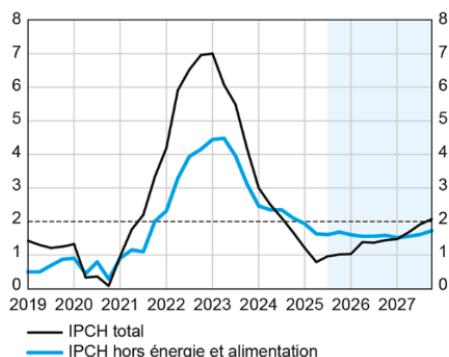
Les projections de l'INSEE tablent sur un taux de chômage aux alentours de 7,7 % de la population active en fin d'année, soit une hausse de 0,4 point de pourcentage en un an.

## 2.4- Un niveau d'inflation en net recul qui ne booste pas pour autant la consommation

**Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation**

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

IPCH : Indice des prix à la consommation Harmonisé  
Sources INSEE jusqu'en 2024 puis projections de la Banque de France



Sur un an, l'indice des prix à la consommation harmonisé augmenterait de 0,8 % à fin août 2025<sup>1</sup>.

La Banque de France anticipe une inflation à 1 % en moyenne annuelle sur 2025 puis une légère remontée à 1,3 % en 2026, « portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8 %, et se rapprocherait ainsi de 2 %<sup>7</sup> ».

La désinflation est désormais nette et le pouvoir d'achat des ménages augmenterait de 0,8 % en 2025 grâce à un rythme de progression des salaires nominaux de +2 % sur un an<sup>14</sup>, sans impact, pour autant, sur la consommation des ménages.

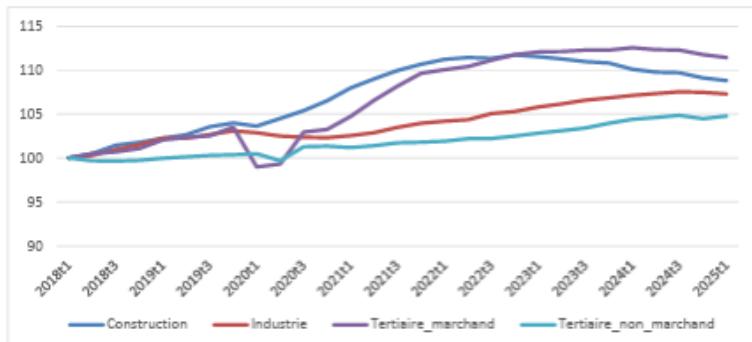
<sup>14</sup> Indice du coût du travail – résultats détaillés 2<sup>ème</sup> trimestre – INSEE – le 16 septembre 2025

## 2.5- Un contexte anxiogène qui impacte les Pays de la Loire

Les données disponibles sur le premier trimestre 2025<sup>15</sup> confirment un ralentissement en Pays de la Loire et la détérioration d'un certain nombre d'indicateurs.

Au premier trimestre 2025, l'emploi salarié baisse (- 0,1 %, après -0,3 % au trimestre précédent) dans tous les secteurs, hormis dans le tertiaire non marchand (+0,4 %).

Évolution de l'emploi salarié en Pays de la Loire selon le secteur d'activité  
Indice base 100 au 1er trimestre 2018



Source : estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

Figure 9 – Taux de chômage

Zonage	Taux de chômage (en %)			Variation (en points de %)	
	1 <sup>er</sup> trim. 2024	4 <sup>er</sup> trim. 2024	1 <sup>er</sup> trim. 2025	trimestrielle	annuelle
Loire-Atlantique	5,6	5,6	5,7	0,1	0,1
Maine-et-Loire	6,4	6,3	6,4	0,1	0,0
Mayenne	4,9	5,1	5,3	0,2	0,4
Sarthe	7,2	7,1	7,2	0,1	0,0
Vendée	5,3	5,3	5,4	0,1	0,1
<b>Pays de la Loire</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>6,0</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>
France métropolitaine	7,2	7,1	7,2	0,1	0,0
France hors Mayotte	7,5	7,3	7,4	0,1	-0,1

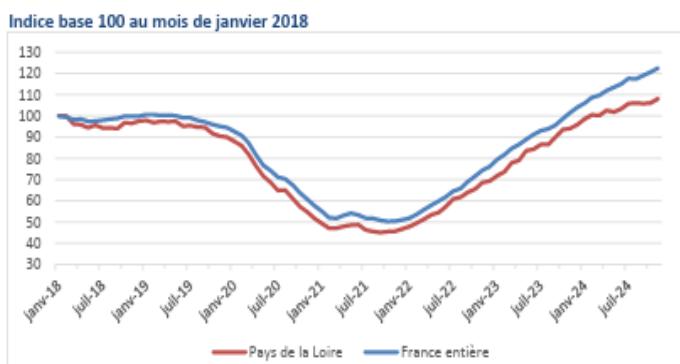
Notes : Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents ; données CVS.

Accès aux séries longues "taux de chômage".

Source : Insee, taux de chômage localisés.

Le taux de chômage augmente de 0,1 point, à 6,0 %. Il reste très largement inférieur de 1,2 point au taux métropolitain (7,2 %). Les Pays de la Loire restent, avec la Bretagne, la région avec le plus faible taux de chômage.

Évolution du cumul des défaillances des 12 derniers mois



Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements - Données brutes

<sup>15</sup> Données issues des notes de conjoncture Pays de la Loire de l'INSEE publiées le 3 juillet 2025 et de la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)

La situation au deuxième trimestre pourrait être meilleure<sup>16</sup> avec une activité tirée par l'industrie (notamment l'agroalimentaire, l'aéronautique et les biens d'équipement) et le bâtiment (en particulier le second-œuvre), et plus modérément dans les services marchands. Les anticipations, pour le mois de septembre, reflètent une plus grande prudence, sans toutefois anticiper de recul d'activité, avec même un raffermissement attendu dans les services marchands.

### 3- L'exercice budgétaire 2026 : les collectivités une nouvelle fois dans le flou

Il y a un an, le gouvernement Barnier, tout juste nommé, présentait en urgence un Projet de Loi de Finances pour 2025, finalement sanctionné par une motion de censure, votée en décembre 2024. La loi de Finances pour 2025 était finalement votée le 14 février dernier.

Cette année encore, la fragmentation politique devrait significativement complexifier l'exercice de préparation budgétaire au niveau national, et par ricochet pour les collectivités.

La démission du gouvernement Bayrou, le 9 septembre dernier, plonge, une nouvelle fois, les collectivités dans le flou, tant sur le contenu de la prochaine Loi de Finances (PLF) pour 2026, que sur son calendrier d'adoption. La nomination, le jour même, d'un nouveau Premier Ministre, Sébastien Lecornu, rend possible le dépôt d'un projet de budget dans les temps (le 7 octobre) sans qu'il soit cependant possible, à la date de rédaction de ce rapport, de savoir si les négociations politiques à venir modifieront ou pas le texte en profondeur.

L'absence de consensus sur la trajectoire à suivre pour réduire le déficit est préoccupant. Or le constat est sans appel :

- Le déficit public pour 2024 s'établit à 169,6 Md€, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB), après 5,4 % en 2023 et 4,7 % en 2022. Les dépenses continuent d'augmenter (+3,9 %) plus vite que les recettes (+3,1 %),
- La dette des administrations publiques au sens de Maastricht atteint 114,1 % du PIB au premier trimestre 2025 (après 103 % fin 2024 et 109,8 % fin 2023), soit le troisième taux le plus élevé en zone euro, derrière l'Italie (137,8 %) et la Grèce (152,5 %)<sup>17</sup>. En valeur absolue, la France détient même la dette publique la plus élevée (3 345 milliards d'euros au premier trimestre 2025, devant l'Italie avec 3 033 milliards),
- Et la France se distingue, au sein de la zone euro, par un poids de la dépense publique très élevé (un écart de +9,3 points de PIB entre le niveau de dépenses de la France et la moyenne de la zone euro hors France en 2023<sup>18</sup>) qui s'explique, pour les deux tiers, par les dépenses de protection sociale.

La situation des finances publiques est alarmante et l'absence de budget crédible, permettant à la France d'atteindre son objectif de réduction du déficit à 5,4% en 2025 et à 4,6% en 2026, pourrait peser significativement sur ses perspectives économiques, sur sa crédibilité à l'international et sur sa capacité de résilience.

La Région est consciente de cette situation et prendra sa part de responsabilité dans cet effort collectif, comme elle le fait d'ailleurs depuis plusieurs années, à travers la mise en œuvre de manière rigoureuse d'une politique de sobriété budgétaire. Il ne faudrait pas, pour autant, que le prochain PLF 2026 obère sa capacité à investir et à préparer l'avenir.

---

<sup>16</sup> Tendances régionales – pays de la Loire – Banque de France - 14 août et 12 septembre 2025

<sup>17</sup> Chiffres d'Eurostat du 21 juillet 2025

<sup>18</sup> Bulletin de la Banque de France – juillet août 2025 « Où la France dépense-t-elle davantage que ses voisins de la zone euro ? »

Or, l'effort demandé par l'Etat aux collectivités pour 2026 pourrait être encore plus important qu'en 2025 (3.1) et plusieurs réflexions en cours pourraient, en outre, impacter de manière profonde et durable les finances régionales (3.2) alors même que la situation financière des collectivités et de la Région, en particulier, se fragilise (3.3).

### 3.1- Une contribution des collectivités au redressement des comptes publics qui pourrait fortement augmenter

La démission du gouvernement Bayrou emporte avec elle son projet de budget pour 2026. Pour autant, alors que les négociations politiques à venir pourraient porter, en premier lieu, sur les mesures les plus décriées des orientations budgétaires du Premier ministre Bayrou (suppression des jours fériés, baisse de dépenses de santé, année blanche sur les prestations sociales et les retraites, impôts sur les plus hauts revenus, ...), il est difficile, à ce stade, de savoir quelles seront les marges de négociation possibles sur le niveau de contribution des collectivités locales.

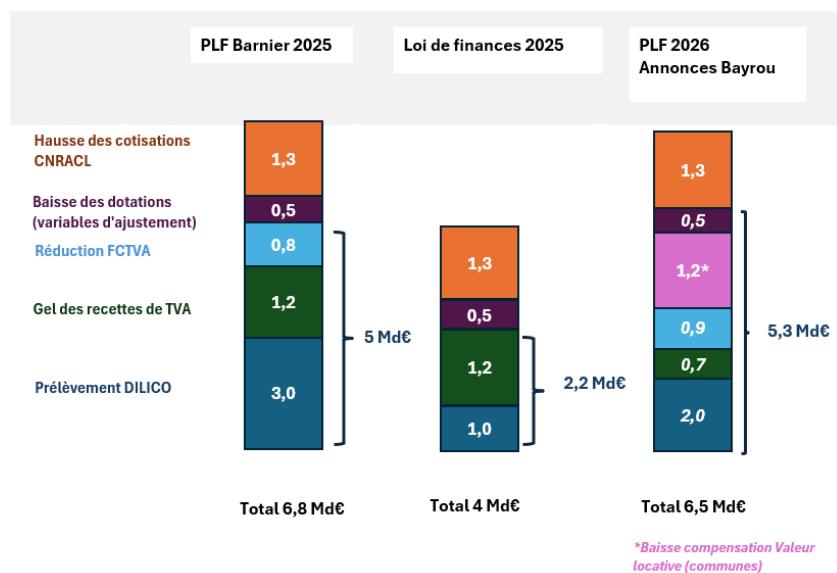
La Région a donc fait le choix de prendre en compte, dans le cadre de sa préparation budgétaire 2026 et de sa trajectoire financière, les mesures prévues dans les orientations de M. Bayrou.

Son plan d'économies de 43,8 Md€ intégrait une réduction des dépenses des collectivités locales à hauteur de 5,3 Md€ (soit un peu plus de 12 % des économies recherchées) : un niveau de participation en hausse par rapport à 2025 et jugé disproportionné par les associations d'élus au regard de leur poids dans la dette publique (5,9 % de la dette publique - hors ODAL- en 2024).

**Si les orientations budgétaires du Premier ministre Bayrou devaient être maintenues dans le PLF 2026, l'effort réel des collectivités atteindrait un niveau encore plus élevé, de 6,5 Md€ en ajoutant la hausse déjà actée des cotisations CNRACL jusqu'en 2027. La contribution attendue pour 2026 se rapprocherait, ainsi, de celle initialement prévue dans le projet « Barnier », publié en octobre 2024.**

Le projet « Barnier » prévoyait une contribution de 5 Md€ des collectivités, portée à près de 7 Md€ en y ajoutant la hausse des cotisations CNRACL et la baisse des variables d'ajustement (dotations),

La loi de Finances 2025 a finalement acté une contribution de 2,2 Md€ en 2025 des collectivités, portée à plus de 4 Md€ en intégrant les mêmes mesures complémentaires.

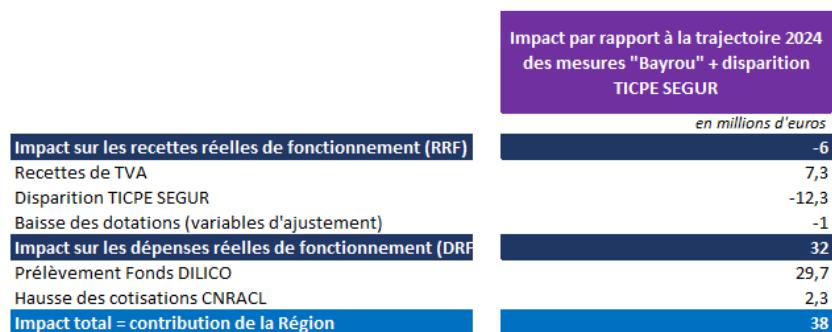


Les orientations budgétaires du Premier ministre Bayrou pour 2026 prévoit ainsi :

- la reconduite du prélèvement DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) mais à un niveau plus élevé avec un doublement de l'enveloppe prélevée (2 Md€ au lieu de 1 Md€),
- le gel, mais cette fois partiel, des recettes de TVA avec :
  - le remplacement de la fraction de TVA -Ex DGF qui redeviendrait une dotation et serait alors figée,
  - une dynamique sur la part de TVA ex-CVAE qui serait limitée en 2026 à l'inflation (+1,3 %) et qui ne bénéficierait donc pas de la dynamique de croissance du PIB,
- une nouvelle minoration des variables d'ajustement avec, pour conséquence, une suppression de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) et de la DTCE (Dotation pour Transfert de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale).

A cela s'ajoutent de fortes incertitudes sur le maintien, à compter de 2026, de la recette de TICPE SEGUR.

L'impact, pour la Région, des orientations « Bayrou » et de la disparition de la recette de TICPE SEGUR est estimé à près de 38 M€ sur le prochain exercice.



Si la légitimité d'une contribution des collectivités à l'effort de redressement n'est pas à remettre en cause, les échanges avec l'Etat dans le cadre du budget 2026 risquent, toutefois, d'être âpres autour des questions suivantes :

- Quel est le niveau de contribution proportionné et acceptable par les collectivités territoriales ?
- Quelle répartition équitable de cette contribution entre les différentes strates de collectivités ?
- Ces mesures ont-elles vocation à perdurer ou resteront-elles ponctuelles ? Quel impact structurel sur les finances locales (exemple de la transformation de la part de TVA ex-DGF en dotation) ?
- Quel impact sur l'investissement local et quelle cohérence avec le rôle et la place attendus des collectivités locales en matière d'investissement public ?

### 3.2- Des mesures qui pourraient s'accompagner d'autres évolutions également impactantes sur le moyen-long terme

Les mesures de la LFI 2025 étaient présentées comme exceptionnelles. Or, elles pourraient finalement être, en tout ou partie, reconduites pour 2026. Par ailleurs, plusieurs réflexions lancées par le gouvernement Bayrou pourraient aller au-delà des simples mesures d'économies mais constituer de vraies réformes structurelles. Reste à savoir quelle suite sera donnée à ces travaux par le nouveau Gouvernement.

#### **Vers un encadrement pluriannuel des dépenses ?**

Abandonné après l'échec des contrats de Cahors, ce sujet d'une contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales pourrait, de nouveau, revenir sur la table avec la volonté exprimée par le gouvernement Bayrou que « *les budgets des collectivités n'évoluent pas plus rapidement que l'inflation* »<sup>19</sup>. Les associations d'élus et notamment Régions de France s'interrogent ainsi sur le possible encadrement pluriannuel, à venir, d'une partie des recettes des collectivités comme cela avait pu être évoqué lors de la conférence financière des territoires en avril dernier. Une idée récurrente qui pourrait être reprise par le nouveau Gouvernement.

#### **Vers une baisse du soutien de l'Etat à l'investissement local ?**

##### Une possible réforme du FCTVA

Malgré une forte hostilité des représentants des collectivités, le gouvernement « Bayrou » a poursuivi sa réflexion en faveur d'une réforme du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) en confiant, fin juin, une mission conjointe à l'Inspection Générale des Finances et l'Inspection Générale de l'Administration, afin d'explorer la faisabilité d'une dotation unique d'investissement.

L'objectif visé est de rationaliser le soutien de l'Etat et de le concentrer sur la transition écologique. Le coût de ce dispositif est en effet en forte croissance ces dernières années (6,5 Md€ en 2024, en hausse de 9,4 % sur un an, après déjà +4,4 % en 2023)<sup>20</sup>. Cette progression s'expliquerait par la montée en puissance des dépenses d'équipement des collectivités en fonction du cycle électoral, mais aussi par l'élargissement des dépenses éligibles.

##### Transition écologique/climat : des priorités plus autant affirmées

La baisse déjà actée des enveloppes du Fonds Vert, qui permet aux collectivités de trouver des financements complémentaires pour accélérer leurs projets, envoie un signal contradictoire avec ce qui est attendu d'elles en parallèle et la place qui leur est donnée sur ce sujet de la transition écologique.

Le risque est de voir une baisse notable du soutien de l'État à l'investissement local, fragilisant les capacités d'investissement des collectivités, alors même qu'elles réalisent aujourd'hui entre 60 % et 70 % de l'investissement public et qu'elles sont en première ligne sur des sujets majeurs tels que l'aménagement et la cohésion du territoire, la transition écologique ou les mobilités.

Autant de sujets qui nécessiteraient une réflexion urgente sur le financement des collectivités locales qui ont besoin de ressources stables, identifiables et cohérentes avec leur place dans l'investissement public.

---

<sup>19</sup> Propos exprimés par la ministre des Comptes publics du gouvernement Bayrou en juillet 2025

<sup>20</sup> Rapport de la cour des comptes sur les finances locales de juillet 2025 – fascicule 1

### 3.3- Une situation financière des Régions qui s'érode

Dans son dernier rapport sur les finances locales<sup>20</sup>, la Cour des comptes fait état d'une érosion de la situation financière des Régions sous l'effet « *d'une divergence croissante entre l'évolution de leurs dépenses d'investissement et celle de leurs recettes* » et constate :

- la réelle maîtrise de la dépense courante (+0,5 % à périmètre constant) qui a permis aux Régions de limiter l'impact sur l'épargne brute, malgré des dépenses contraintes en hausse, en partie liées aux décisions de l'Etat (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires décidée par l'Etat, hausse des cotisations CNRACL) ;
- des tensions sur les recettes (fort ralentissement des recettes de TVA et baisse des dotations et participations de l'Etat) qui n'ont pas, paradoxalement, entravé la poursuite d'un effort d'investissement soutenu. Les Régions ont ainsi engagé 15,1 milliards d'euros de dépenses d'investissement en 2024, en hausse de 6,6 % par rapport à 2023, portées notamment par les besoins liés à la transition écologique et aux réseaux de transports ferroviaires. Si ces priorités sont considérées comme légitimes par la Cour des comptes, leur financement, en l'absence de marges d'épargne suffisantes, interroge sur la soutenabilité, à moyen terme, de ces investissements ;
- un taux d'autofinancement des dépenses d'investissement en net recul sur l'exercice 2024 (68 % au lieu de 82,7 % en 2019), traduisant un recours plus massif à l'emprunt (+36 % pour atteindre 4,7 milliards d'euros) ;
- Une épargne nette en fort recul de 5,4 % en un an, pour s'établir à 3,4 milliards d'euros et un ratio de désendettement qui se dégrade dans la plupart des Régions.

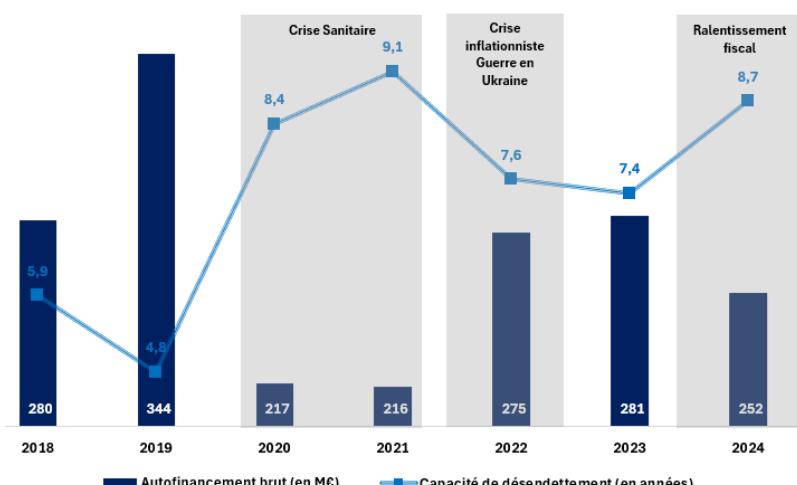
Les conclusions du rapport appellent une vigilance renforcée. L'atonie des recettes, la dépendance à des ressources fiscales peu évolutives, la baisse de l'épargne nette, la contraction des capacités d'autofinancement et la montée de l'endettement constituent autant de signaux qui, mis bout à bout, traduisent une dégradation progressive et structurelle des finances des Régions.

Dans ce contexte, la Cour des comptes plaide alors, une nouvelle fois, pour que la question de l'adéquation entre les ressources des Régions et les compétences qu'elles exercent, notamment en matière d'investissement stratégique, soit remise au centre du débat sur la gouvernance financière territoriale.

La Région des Pays de la Loire ne fait pas exception et constate, elle aussi, une nouvelle dégradation de ses ratios en 2024 qui s'explique par le ralentissement important de ses recettes de TVA, après une succession de crises multifactorielles (sanitaire, énergétique, inflationniste, économique) qui ont réduit peu à peu ses marges de manœuvre.

La politique de sobriété budgétaire, menée depuis plusieurs années, s'est avérée efficace pour contenir cette dégradation et retrouver, dès 2022, un niveau d'autofinancement similaire à celui d'avant crise.

Rétrospective de la Situation financière régionale



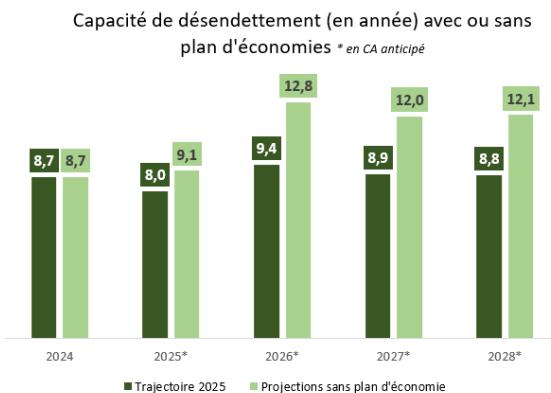
L'évolution très contenue des dépenses de fonctionnement (DRF) sur l'exercice 2024 (+0,8 % hors dette et fonds européens et même -0,8 % en euros constants) illustre les efforts menés par la Région. L'exercice 2025 amplifiera le contrôle de la dépense.

Toutefois, la multiplication de facteurs défavorables et les contraintes qui s'annoncent, tant sur le plan des dépenses contraintes que sur l'évolution des recettes, obligent la Région à poursuivre avec la même rigueur, ses efforts.

## 4- Une prospective budgétaire qui s'inscrit dans la continuité : sobriété en fonctionnement et ambition en investissement

Dans un contexte où les menaces sur le budget s'accumulent (croissance économique atone, instabilité politique, finances publiques dégradées), la Région des Pays de la Loire n'a d'autres choix que de poursuivre voire de renforcer la politique de sobriété budgétaire engagée depuis plusieurs années et qui a connu son point d'orgue en 2025, avec la mise en place d'un plan d'économies de 100 M€.

Cet effort difficile et inédit était pourtant nécessaire face au fort ralentissement des recettes régionales. Les premières projections d'atterrissement 2025 montrent l'effet amortisseur de ce plan d'économies, qui devrait favoriser une stabilisation de nos ratios financiers. Sans ces économies, les finances de la Région se trouveraient en zone rouge, compromettant, ainsi, sa capacité à poursuivre une politique d'investissement ambitieuse.



Pour autant, comme on le voit sur ces projections, les marges de manœuvre financières devraient rester étroites sous l'effet conjugué d'une faible dynamique des recettes, d'une pression de plus en plus forte sur les dépenses contraintes et du renforcement prévisible du niveau de contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics.

La Région a donc fait le choix de construire sa trajectoire sur la base d'hypothèses prudentes et contraignantes, en y intégrant l'ensemble des mesures prévues dans les orientations budgétaires du Premier ministre Bayrou tout en se laissant la possibilité d'ajuster les hypothèses en fonction du débat budgétaire.

Evolution (* en CA anticipé)	2022	2023	2024	2025*	2026*	2027*	2028*
DRF	0,9%	3,1%	1,2%	0,5%	1,4%	0,5%	-1,5%
DRF (hors DILICO et Fonds européens)		2,5%	1,6%	-1,5%	0,1%	0,7%	1,4%
RRF	5,1%	3,0%	-1,0%	2,8%	-0,5%	2,4%	-0,2%

Dans la continuité de la trajectoire présentée en octobre 2024, la Région maintient donc sa stratégie qui vise à limiter, autant que possible, l'évolution de ses dépenses de fonctionnement afin de conserver un autofinancement suffisant pour maintenir, en parallèle, un niveau d'investissement élevé autour de 530 M€.

## 4.1- Les hypothèses d'évolution des recettes

Depuis 2018, la structure des recettes des Régions a profondément évolué sous l'effet des réformes successives initiées par l'État, sans que la cohérence de ce panier de recettes ne soit réellement réinterrogée au regard des compétences exercées par les Régions, notamment en matière de mobilités, de rénovation énergétique des lycées ou de transition écologique.

Faible pouvoir de décision, dynamisme fiscal limité, inadéquation croissante entre les recettes et les besoins d'investissement (par exemple, des ressources assises sur les énergies fossiles), diminution voire suppression de certaines dotation : autant d'évolutions qui posent la question de la soutenabilité du modèle économique régional.

Les Lois de Finances 2024 et 2025 ont contribué à l'évolution de cette structuration :

- la réforme du financement de la formation professionnelle impliquant la bascule de trois dotation en une recette fiscale unique (Loi de Finances Initiale pour 2024 - LFI 2024),
- l'imputation en section de fonctionnement de la TICPE Grenelle au lieu de la section d'investissement (Loi de Finances Initiale pour 2025 - LFI 2025),
- la mise en œuvre à compter de 2026 des reversements prévus dans le cadre du dispositif DILICO (Loi de Finances Initiale pour 2025 - LFI 2025).

L'analyse de l'évolution des recettes nécessite donc de les retraitier afin d'en faciliter la lecture, en mettant en perspective leur évolution à périmètre courant et à périmètre constant.

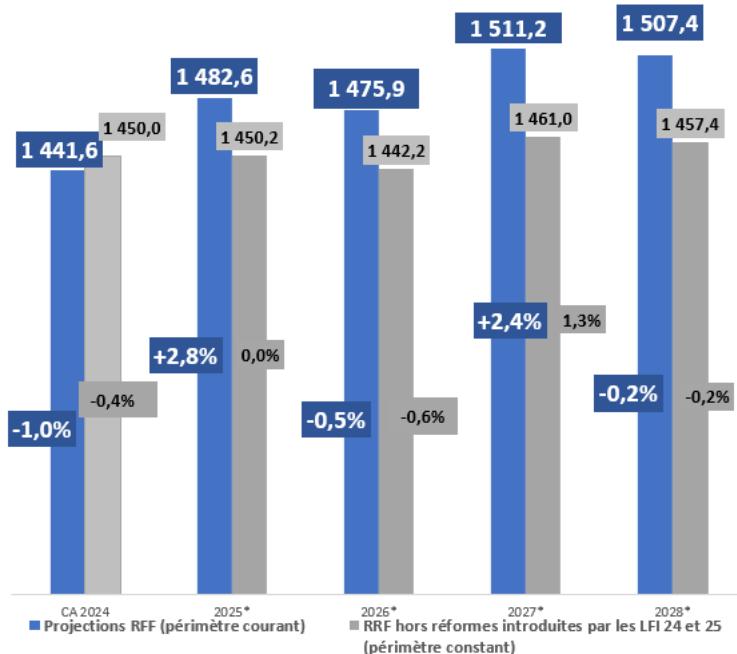
Le prochain PLF pour 2026 pourrait encore modifier de manière substantielle la structure des recettes de la Région, en particulier si le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement en remplacement d'une fraction de TVA, prévue dans les orientations budgétaires de M. Bayrou, est conservée. Afin de rendre plus lisible la trajectoire budgétaire, il est décidé, à ce stade, de maintenir cette recette dans la rubrique « recette fiscale » tout en figeant son montant pour les années à venir.

La trajectoire budgétaire 2026-2028 s'appuie ainsi sur les projections de recettes suivantes :

Recettes (hors dette et exédent comptable)	en millions d'euros					
	CA 2023	CA 2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>RRF</b>	<b>1 456,5</b>	<b>1 441,6</b>	<b>1 482,6</b>	<b>1 475,9</b>	<b>1 511,2</b>	<b>1 507,4</b>
Autres recettes	136,68	148,43	120,81	128,13	137,23	121,07
Concours financiers de l'Etat	72,68	46,49	40,19	44,02	52,92	60,71
Fonds européens	35,33	8,10	38,41	28,47	25,02	16,83
Recettes fiscales	1 211,79	1 238,57	1 283,16	1 275,24	1 296,01	1 308,82
<b>RRI</b>	<b>266,7</b>	<b>279,8</b>	<b>240,6</b>	<b>202,7</b>	<b>204,2</b>	<b>199,8</b>
Autres recettes	36,97	43,59	44,32	28,36	48,15	47,54
Concours financiers de l'Etat	62,32	66,79	71,83	66,16	67,16	68,16
Fonds européens	128,45	130,89	124,44	108,19	88,89	84,13
Recettes fiscales	38,98	38,54				
<b>Total général</b>	<b>1 723,20</b>	<b>1 721,40</b>	<b>1 723,16</b>	<b>1 678,58</b>	<b>1 715,38</b>	<b>1 707,27</b>

\* en CA anticipé

**Projections de Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) en M€**  
en CA anticipé\*



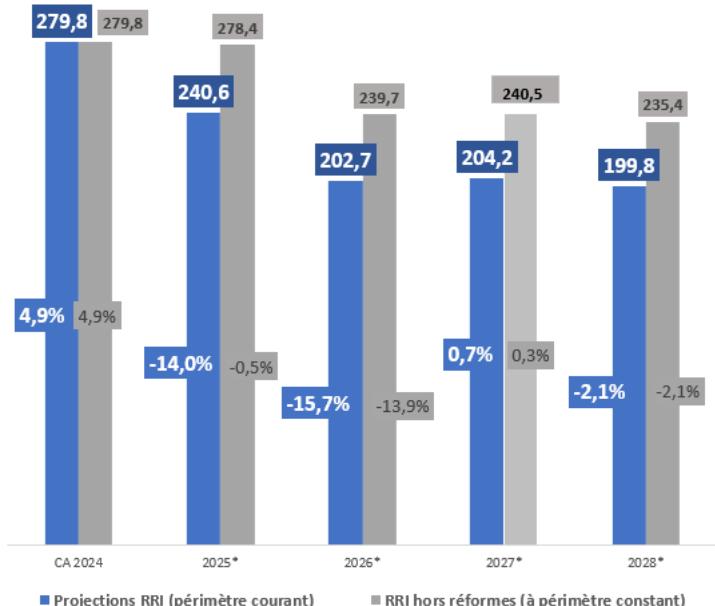
A fin 2025, les recettes réelles de fonctionnement (RRF) devraient être en hausse de +2,8 % par rapport à 2024.

Toutefois, à périmètre constant (colonne grisée), c'est-à-dire hors basculement de la TICPE en section de fonctionnement, le volume réel des recettes, est en baisse du fait principalement de la diminution des dotations et de régularisations (reversements sur trop-perçu) moins importantes qu'en 2024, effectuées sur le volet formation professionnelle et apprentissage suite à une refonte de la convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Les projections jusqu'à 2028 tablent sur une croissance très modérée qui s'explique principalement par l'atonie des recettes de TVA et la suppression anticipée de la dotation environnement (9 M€) après 2027. L'évolution des recettes de politiques publiques sera, quant à elle, fortement liée à la hausse des recettes transports, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du volet ferroviaire.

En parallèle, l'évolution des recettes réelles d'investissement (RRI) est fortement impactée, à compter de 2025, par la bascule de la TICPE Grenelle en section de fonctionnement. A périmètre constant, elles varient essentiellement sous l'effet des fonds européens (-26 % entre 2025-2026 puis -12 % en 2027 et -33 % en 2028). En parallèle, les concours de l'Etat augmenteront sous l'effet des recettes de FCTVA en hausse au regard du volume croissant des futurs investissements. Les recettes de politiques publiques connaîtront, en outre, une forte croissance en 2027 du fait de l'avancement attendu sur l'opération du Quartier Hospitalo-Universitaire (QHU) et des participations à percevoir des partenaires au projet.

**Projections des Recettes Réelles d'Investissement (RRI) en M€**



#### 4.1.1- Les recettes de la section de fonctionnement

De manière détaillée, les projections de recettes réelles de fonctionnement et les hypothèses retenues sont les suivantes :

Recettes (hors dette et exédent comptable)	CA 2023	CA 2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>RRF</b>	<b>1 456,5</b>	<b>1 441,6</b>	<b>1 482,6</b>	<b>1 475,9</b>	<b>1 511,2</b>	<b>1 507,4</b>
Autres recettes	136,68	148,43	120,81	128,13	137,23	121,07
Concours financiers de l'Etat	72,68	46,49	40,19	44,02	52,92	60,71
Fonds européens	35,33	8,10	38,41	28,47	25,02	16,83
Recettes fiscales	1 211,79	1 238,57	1 283,16	1 275,24	1 296,01	1 308,82

- **Concernant les recettes fiscales**

- ✓ **Les recettes de TVA**

- Après le gel prévu par la LFI 2025, une des mesures envisagées serait le rétablissement de la Dotation Globale de fonctionnement en remplacement de la fraction de TVA correspondante, perçue depuis 2018 ; quel que soit l'issue de cette proposition, la finalité de l'Etat semble être de figer cette recette pour les années à venir. Pour simplifier la lecture, il est proposé, à ce stade, de maintenir cette recette dans l'agrégat « recette fiscale » mais en figeant, sur la période 2026-2028, son montant sur celui perçu en 2025 soit 239,19 M€.
- La fraction de TVA ex-CVAE devrait, quant à elle, retrouver une certaine dynamique mais qui serait limitée, pour 2026, à l'inflation (soit 1,3 %<sup>6</sup>) ; la Région retrouverait ensuite, pour 2027-2028, une dynamique calculée sur la base des projections de croissance et d'inflation de la Banque de France et d'une élasticité qui pourrait rester inférieure à 1 sur la période.

	2026	2027	2028*
<b>PIB réel</b>	0,90%	1,10%	1,10%
<b>Inflation</b>	1,30%	1,80%	1,80%
<b>Total</b>	2,20%	2,90%	2,90%
<b>Elasticité PIB/TVA</b>		0,80	0,80
<b>Dynamique TVA</b>		2,3%	2,3%

Sources : projection macroéconomiques de la Banque de France - septembre 2025

\* Les prévisions 2027 de la Banque de France ont été prolongés sur 2028

- ✓ Une croissance autour de 1,5 % des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER) portée par l'accroissement du trafic ferroviaire ;
- ✓ Une dynamique des recettes sur 2025 et 2026 de la taxe sur les immatriculations qui ne s'explique que par la suppression de l'exonération sur les véhicules électriques qui prendra pleinement effet sur l'exercice 2026 ; en effet, dans le contexte morose du marché automobile, on constate à fin juin 2025, un dynamisme de l'assiette (hors électrique) quasi nulle (+0,17 %) et cette tendance devrait se poursuivre dans les prochains mois. L'hypothèse retenue pour la période jusqu'à 2028 est celle d'une stabilisation de cette recette.
- ✓ Les recettes de TICPE seront en augmentation en 2025 suite au changement d'imputation de la TICPE Grenelle en section de fonctionnement puis devraient diminuer à partir de 2026 sous l'effet notamment de la suppression de la TICPE SEGUR. Les autres recettes de TIPCE perçues en compensation des droits à compensation devraient rester stables.

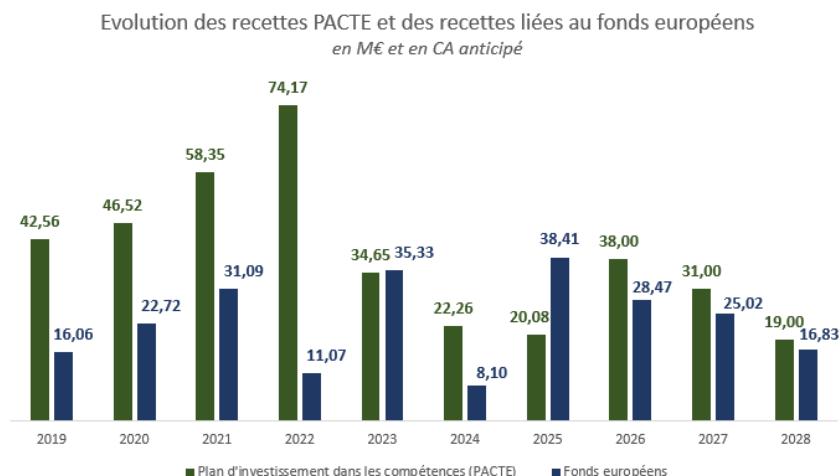
- Concernant les dotations et autres concours financiers de l'Etat

- ✓ Après la suppression de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe professionnelle (DCRTP) en 2025, la Région anticipe également celle, en 2026, de la dernière « variable d'ajustement », la Dotation de compensation pour Transferts des Compensations d'Exonération (DTCE). Les dotations perçues par la Région se limiteront alors à la Dotation Générale de Décentralisation, aux dotations apprentissage et à la dotation Environnement prévue jusqu'en 2027,
- ✓ Le volume des concours sur la période 2026 à 2028 devrait principalement évoluer sous l'effet des montants versés de FCTVA.

Enfin, il vous est proposé, comme chaque année d'analyser les recettes réelles de fonctionnement (RRF) en excluant les recettes PACTE et les fonds européens. Ces deux typologies de recettes présentent, en effet, un caractère externe aux politiques purement régionales, et une cyclicité qui leur est propre.

	en millions d'euros					
	CA 2023	CA 2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>hors dette et exédent comptable</b>						
Projections RRF	<b>1 456,5</b>	<b>1 441,6</b>	<b>1 482,6</b>	<b>1 475,9</b>	<b>1 511,2</b>	<b>1 507,4</b>
<i>Evolution RRF</i>	<i>3,0%</i>	<i>-1,0%</i>	<i>2,8%</i>	<i>-0,5%</i>	<i>2,4%</i>	<i>-0,2%</i>
<b>RRF hors PACTE, Fonds européens</b>	<b>1 421,2</b>	<b>1 433,5</b>	<b>1 424,1</b>	<b>1 409,4</b>	<b>1 455,2</b>	<b>1 471,6</b>
<i>Evolution RRF hors PACTE, FE</i>	<i>0,9%</i>	<i>-0,7%</i>	<i>-1,0%</i>	<i>3,2%</i>	<i>1,1%</i>	
<i>* en CA anticipé</i>						

Cette comparaison de l'évolution de RRF avec ou sans les recettes PACTE et les fonds européens permet de mesurer l'impact important de ces recettes.

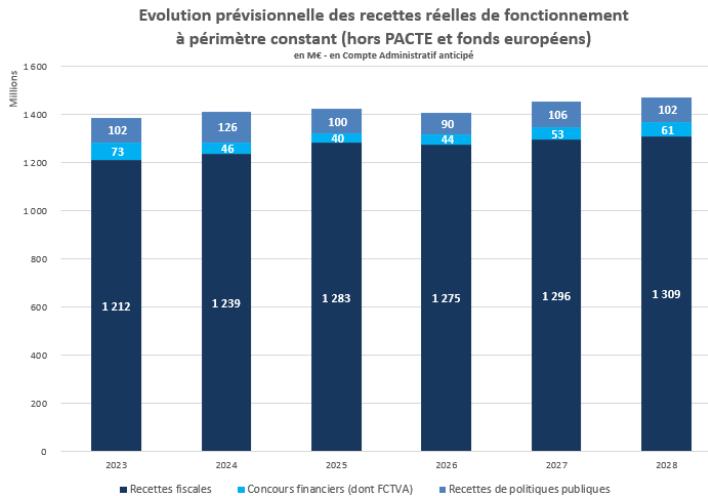


Ainsi, le PACTE régional d'investissement dans les compétences se présente sous forme de dépenses additionnelles aux dépenses régionales de formation professionnelle, selon les engagements contractualisés avec l'Etat via des conventions signées chaque année depuis 2018. L'Etat finançant la totalité de ces dépenses supplémentaires, l'évolution des recettes correspondantes dispose de son propre rythme. Sans autre information à ce stade de l'Etat, la Région anticipe la fin des conventions PACTE à compter de 2028.

Les dépenses et les recettes des fonds européens sont retracées dans la comptabilité régionale. L'évolution forte constatée en 2025 correspond à la montée en puissance de la nouvelle programmation des fonds FEDER et FSE+.

Cette analyse hors PACTE et Fonds européens est indispensable pour connaître les marges de manœuvre propres à la Région, sans l'influence de ces facteurs extérieurs.

Les recettes réelles de fonctionnement se déclinent alors en trois blocs présentés dans le graphique ci-dessous : les recettes fiscales, les concours financiers et autres dotations, les recettes de politiques publiques.



Le détail des prévisions de recettes de fonctionnement est présenté en annexe du présent rapport.

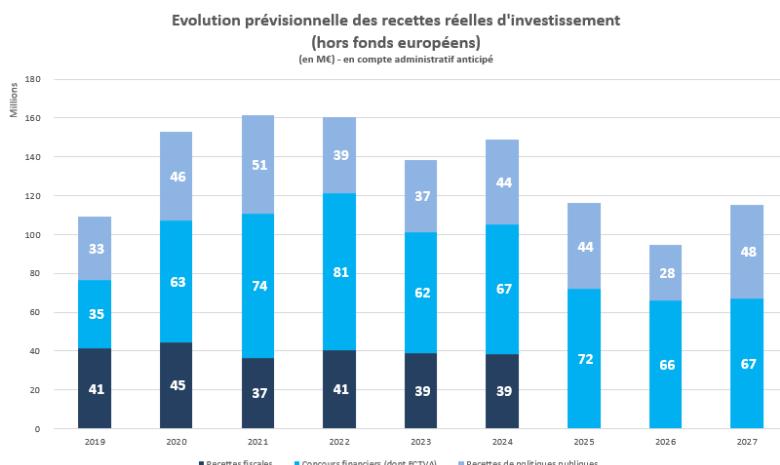
#### 4.1.2- Les recettes de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement devraient diminuer de manière importante sous l'effet, à la fois, de la bascule des recettes de TICPE Grenelle en fonctionnement sur l'exercice 2025 et de l'évolution des recettes liées aux fonds européens en 2026. Elles devraient ensuite se stabiliser autour d'environ 200 M€ à horizon 2028.

	CA 2023	CA 2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>Projections RRI</b>	266,7	279,8	241,4	198,5	201,9	199,9
<b>Evolution RRI</b>	-7,3%	4,9%	-13,7%	-17,8%	1,7%	-1,0%
<b>RRI à périmètre constant (hors réformes)</b>	266,7	279,8	279,2	235,5	238,1	235,5
<b>Evolution RRI corrigées</b>		4,9%	-0,2%	-15,6%	1,1%	-1,1%

\* en CA anticipé

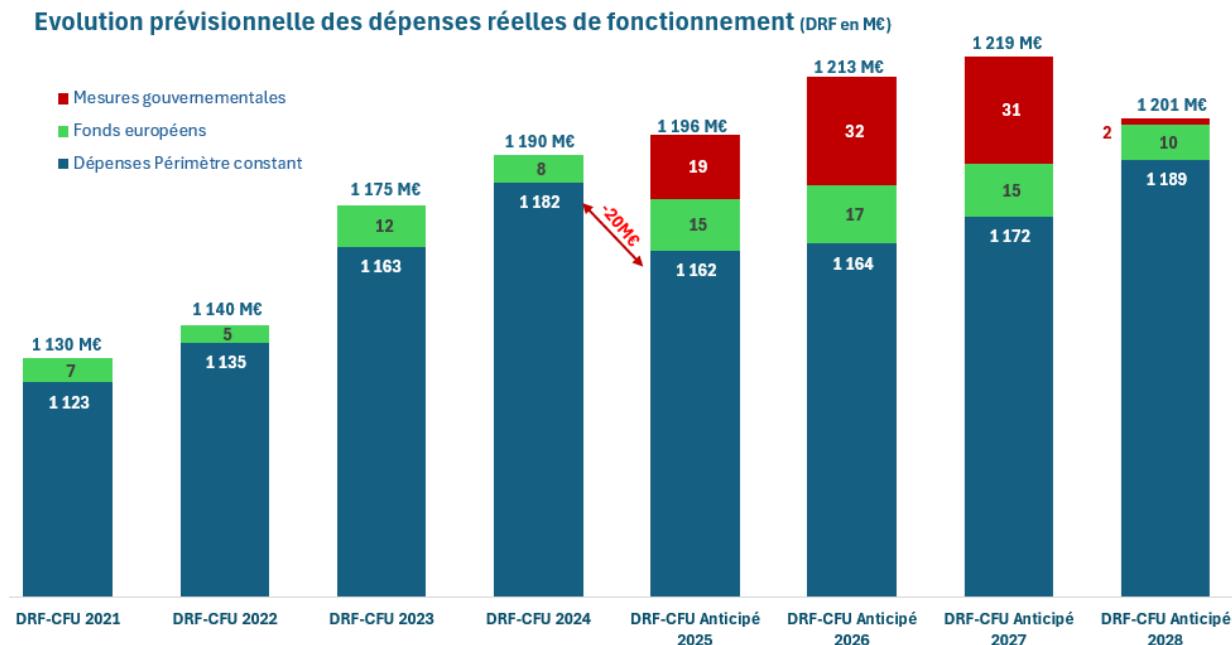
Les dotations de l'Etat devraient rester stables. En revanche, les recettes de FCTVA devraient être en hausse en lien avec les investissements réalisés par la Région et notamment l'avancement du projet du QHU qui impactera, dans le même temps, les recettes de politiques publiques par le versement des participations des contributeurs au projet.



Le détail des prévisions de recettes d'investissement est présenté en annexe du présent rapport.

## 4.2- Les hypothèses d'évolution des dépenses

### 4.2.1- Les dépenses réelles de fonctionnement : la poursuite des efforts de sobriété



À périmètre constant — c'est-à-dire hors mesures nouvelles issues de la Loi de Finances 2025 et hors financements européens — les dépenses de fonctionnement sont anticipées en baisse de 20 M€. Cette prévision, qui devra naturellement être confirmée lors de la clôture définitive des comptes, traduit les efforts de rationalisation engagés par la majorité régionale.

Les choix de gestion opérés ont permis d'absorber les charges nouvelles, notamment celles liées à la mise en œuvre du DILICO et à la hausse des cotisations de la CNRACL, sans dégrader l'équilibre budgétaire.

Ce prévisionnel témoigne également de la capacité de la Région à maîtriser la dynamique spontanée de certains postes budgétaires, tels que les transports et l'éducation, qui devraient se stabiliser à un niveau comparable à celui observé en 2024.

Enfin, dans un contexte économique incertain, la Région a fait le choix de préserver certaines politiques publiques prioritaires, en particulier celles en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle. Des dotations revues à la hausse ont ainsi été actées dans le cadre des décisions modificatives, notamment pour le dispositif « Un emploi = une formation » et pour le soutien à l'offre régionale de formations sanitaires et sociales.

A périmètre constant, c'est-à-dire hors impact du dispositif DILICO, de la hausse des cotisations et des fonds européens, les dépenses de fonctionnement sont attendues en baisse de -1,7%. En euros constant, c'est-à-dire retraités de l'inflation, l'atterrissement prévisionnel 2025 est projeté en baisse de -2,7%.

Evolution (* en CA anticipé)	2024	2025*	2026*	2027*	2028*
DRF	1,2%	0,5%	1,4%	0,5%	-1,5%
DRF retraités (hors DILICO, CNRACL et Fonds européens)	1,6%	-1,7%	0,2%	0,7%	1,6%
Projections d'inflation	1,0%	1,0%	1,3%	1,8%	1,8%
Evolution en euros constants des DRF retraités	-0,4%	-2,7%	-1,2%	-1,2%	-0,4%

La trajectoire budgétaire a été construite sur la base d'une évolution très limitée des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) tout en tenant compte :

- De l'augmentation des dépenses contraintes notamment en faveur des transports, des lycées, indexés sur les prévisions d'inflation,
- D'une baisse progressive des dépenses de formation professionnelle liée à l'extinction du PACTE à horizon 2028,
- D'une reconduction des crédits pour l'ensemble des autres volets de la politique régionale,
- D'une poursuite du dispositif DILICO en 2026 et 2027

Mis en place dans le cadre de la Loi de finances pour 2025, le **dispositif DILICO** (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) pourrait être reconduit en 2026 pour un volume global de 2 Md€ (le double par rapport à 2025). La Région a retenu l'hypothèse d'un plafonnement de ce prélèvement à 2 % du montant des recettes réelles de fonctionnement (tel que prévu dans les premières versions du texte en 2024) portant le coût pour la Région de 16,6 M€ en 2025 à 29,6 M€ en 2026. La trajectoire prévoit une poursuite de ce dispositif également en 2027 et intègre, en parallèle, les versements prévus (par tiers sur les trois années suivantes déduction faite de 10% prélevés pour abonder le Fonds Régional de Solidarité).

	en millions d'euros					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Prélèvement DILICO (impact en DRF)</b>	16,58	29,65	29,65			
<b>Montant retenu pour abonder du Fonds Régional de Solidarité (FRS) à hauteur de 10%</b>	1,66	2,97	2,97			
<b>Reversement par l'Etat</b>		4,98	4,98 8,90	4,98 8,90	8,90 8,90	8,90
<b>Total versement (impact en RRF)</b>	4,98	13,87	22,77	17,79	8,90	

Concernant les **charges financières**, après une légère baisse en 2025 (- 0,74 M€), l'évolution des frais financiers devrait être plus importante en 2026 (+3,9 M€). Cette hausse est multifactorielle :

- Une tension des marchés financiers liée au contexte économique et politique trouble entraînant une hausse continue des taux d'intérêts depuis 2022.
- La politique volontariste de la Région en matière d'investissements et la poursuite du recours à l'emprunt.

Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses de fonctionnement devrait demeurer stable, autour de 4%.

Les hypothèses d'emprunt sur la période 2026-2028 ont ainsi été construites sur des taux d'intérêt entre 3,5 % et 3,8 % (cf. annexe 2).

### **Les ressources humaines, au cœur de la transformation de la collectivité dans le cadre d'une trajectoire financière rigoureuse**

Le dernier rapport social indique, au 31 décembre 2024, le chiffre de 3 811 agents sur emplois permanents (86% de fonctionnaires et 14% de contractuels sur emplois permanents) et de 298 agents sur emplois non permanents (contrats de projets, accroissements temporaires d'activité, apprentis).

Parmi les agents sur emplois permanents, la structuration des effectifs est la suivante :

- 31 % exercent leurs fonctions au siège et 69 % dans les lycées.
- 63% sont de femmes et 37% sont des hommes.
- 70% des agents ont 45 ans et plus, avec une moyenne d'âge en 2024 de 48,7 ans.
- Enfin, environ 75% des agents sont des agents de catégorie C, 15% des agents de catégorie B, et 10 % des agents de catégorie A.

Parmi les agents sur emplois non permanents, au 31décembre 2024, ce sont un peu moins de 300 contractuels qui sont recensés, 66% d'entre eux étant des agents recrutés pour accroissement temporaires d'activités, 20 % étant des contrats de projets et 14% des apprentis.

La durée effective du travail au sein de la Région des Pays de la Loire est de 1 607 heures.

Le budget des ressources humaines pour 2024 (exécuté) s'élève à 195 006 751,31 euros (dont 191 403 729, 53 € sur le chapitre 012), et est composé des éléments principaux suivants :

- 103 465 486, 73 € versés au titre de la rémunération principale des agents (rémunération principale, supplément familial de traitement),
- 28 251 716, 74 € au titre du régime indemnitaire et autres indemnités (dont NBI),
- 53 309 337, 27 € de charges patronales,
- 1 910 574 euros pour les titres-restaurants.

En 2024, le nombre d'heures supplémentaires et complémentaires a représenté un coût d'environ 61 000 euros.

Pour 2025, le budget primitif s'élevait à 211, 6 M€, soit une hausse de 8,5 % par rapport à l'exécuté 2024. Outre les facteurs habituels (hausse du SMIC, glissement vieillesse technicité ...), cette hausse avait été anticipée pour les raisons suivantes : la poursuite du transfert des agents FEADER à la Région, la réforme de la protection sociale complémentaire (avec un contrat obligatoire pour les agents dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour la prévoyance), la hausse de la participation employeur pour la santé, la revalorisation du régime indemnitaire pour les catégories B et C notamment.

L'atterrissement 2025 est estimé à 206,6 M€, soit 5 M€ de moins que ce qui était prévu initialement. Cela s'explique par différents facteurs :

- Le report d'intégration des agents FEADER vers la Région, qui représente une économie par rapport à l'estimation initiale de 1 M€. A ce stade, en effet, la plupart des agents concernés continuent d'être mis à disposition et l'impact sur le budget des ressources humaines est bien moindre,
- Les processus de repositionnement d'agents dans le cadre de la mise en œuvre des suppressions de postes ont entraîné une économie de 1,8 M€ (compte tenu des vacances de postes induites),
- L'avance auprès des agents, via un mécanisme de subrogation, dans le cadre du nouveau contrat de prévoyance n'a pas été mis en place à ce stade (le coût sur le budget RH était estimé à 0,67 M€),
- Le report de la mise en place du CESU et du CIA, estimée initialement à 0,6 M€,
- Ainsi qu'une vingtaine de contrats en renforts en moins au siège entre 2024 et 2025, estimée à 0,8 M€.

Pour 2026, la hausse du budget liée à la gestion des ressources humaines par rapport à l'atterrissement envisagé est de 1,65%, soit un montant de 210 M€. Ce montant se décompose de la manière suivante :

- Le financement des postes permanents pour 187 M€,
- Le financement des postes non permanents pour 13 M€ (cela concerne principalement les renforts et remplacements dans les lycées),
- Le financement des mesures gouvernementales et particulièrement l'augmentation du taux CNRACL estimé à 2,3 M€,
- Les autres dépenses relatives aux ressources humaines (formation, médecine, recrutement, COS, titres-restaurants, chèques-vacances ...) pour 7,4 M€,
- La mise en place du CIA : 0,3 M€.

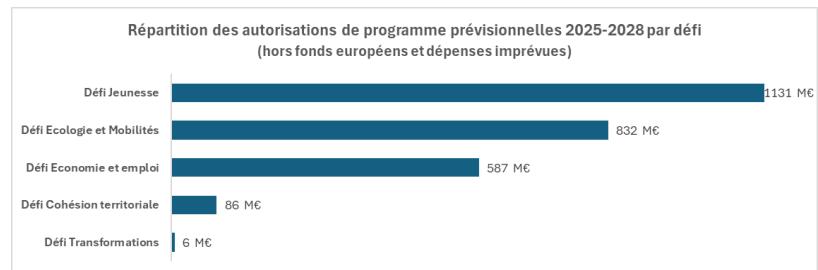
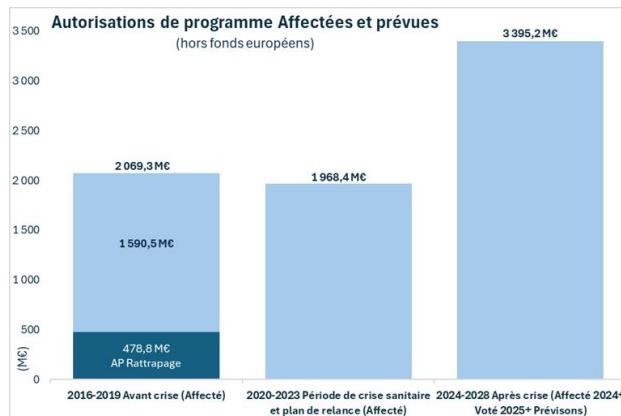
Le budget prévisionnel pour 2026 intègre parallèlement une économie d'1 M€ liée à la mise en œuvre progressive de la suppression de 100 postes permanents (entre 30 et 40 en 2025).

Pour rappel, cet objectif de 100 postes non remplacés sur la période 2025 / 2027 est directement lié à la baisse d'activité consécutive à la suppression de certains dispositifs.

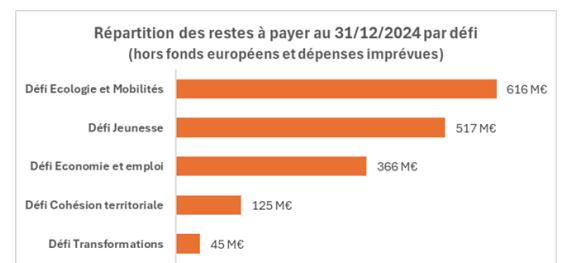
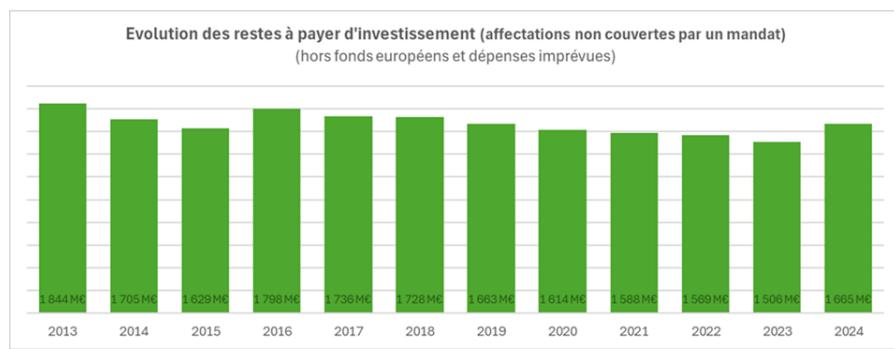
## 4.2.2- La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement : une trajectoire ambitieuse pour faire face aux défis de demain

A l'occasion du vote du Budget primitif 2025, la Région faisait le choix de réduire ses dépenses de fonctionnement afin de se dégager les marges de manœuvre nécessaires pour accélérer l'investissement et préparer l'avenir.

Les graphiques ci-dessous donnent à voir le volume prévisionnel des autorisations pluriannuelles à voter sur la période 2024-2028. Bien que ces montants demeurent encore indicatifs, ils mettent en exergue l'ambition en matière d'investissements régionaux, marquant ainsi une rupture franche avec les périodes passées.



Outre ces futurs engagements, la programmation pluriannuelle d'investissement intègre également les restes à payer dont l'évolution est retracée dans le graphique ci-dessous. Ainsi, au 31 décembre 2024, les engagements pris par les affectations mais non couverts par des mandatements s'élèvent désormais à 1 665 M€, en hausse de près de 160 M€ par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique principalement par les engagements importants pris en matière de transports pour la rénovation des rames et le remplacement des organes majeurs destinés à prolonger leur durée de vie et l'aquisition de nouveaux matériels roulants.



Ce stock comprend les opérations significatives suivantes :

Pour les mobilités :

- 156,4 M€ d'acquisition de matériel roulant,
- 100,6 M€ sur les ateliers de maintenance,
- 37 M€ pour les 2 navires à grande vitesse Pont d'Yeu et le Châtelet,
- 21,5 M€ pour le système régional de distribution (billettique transport),

Pour la jeunesse :

- 46 M€ pour la construction du lycée sud Loire de St Philbert de Grandlieu (44),
- 32,8 M€ pour la mise en accessibilité handicap,
- 27,5 M€ pour les travaux de performance thermique,

Pour l'économie et l'emploi :

- Une opération principale à 50,7 M€ et une opération dédiée au parking à 14,1 M€ pour le Campus santé,
- 24,7 M€ pour l'opération de construction du pôle d'excellence du Mans.

La programmation pluriannuelle des investissements est donc la conjugaison des nouveaux projets et des restes à payer. Cette programmation est synthétisée dans le tableau ci-dessous qui présente les grandes priorités de l'ambition régionale d'ici la fin du mandat. Cette présentation n'a pas vocation à être exhaustive, son objectif est d'apporter un éclairage sur les priorités politiques et stratégiques de la collectivité régionale.

Une PPI s'inscrit dans le temps long. Toute comparaison année par année n'a pas de sens, car les projets à lancer sont susceptibles de faire l'objet de décalage dans le temps. L'évolution des crédits de paiement de chaque exercice évoluera en fonction de leur périmètre et de leur surface financière définitivement retenus. Dès lors, les volumes financiers sont donnés à titre indicatif.

	RAP 31/12/2024	AP Besoin prévisionnel 2025 - 2028
<b>Défi Ecologie et Mobilités</b>	<b>615,6 M€</b>	<b>832,4 M€</b>
Mobilités durables	517,1 M€	721,2 M€
Environnement et transition écologique	84,9 M€	59,5 M€
Aménagement portuaire	13,6 M€	51,8 M€
<b>Défi Jeunesse</b>	<b>517,1 M€</b>	<b>1 130,7 M€</b>
Equipements des lycées et des lycéens	36,3 M€	210,4 M€
Culture, sports et patrimoine	37,3 M€	67,3 M€
Travaux dans les lycées	417,2 M€	783,9 M€
Jeunesse, apprentissage et orientation	26,3 M€	69,0 M€
<b>Défi Economie et emploi</b>	<b>366,3 M€</b>	<b>586,9 M€</b>
Agriculture et pêche	82,7 M€	142,7 M€
Enseignement supérieur et recherche	167,1 M€	302,1 M€
Economie et emploi	116,5 M€	142,1 M€
<b>Défi Cohésion territoriale</b>	<b>124,9 M€</b>	<b>86,2 M€</b>
Aménagement du territoire, santé et handicap	124,9 M€	86,2 M€
<b>Défi Transformations</b>	<b>45,3 M€</b>	<b>6,3 M€</b>
Travaux dans les bâtiments régionaux	41,3 M€	4,0 M€
Transformation numérique	3,9 M€	2,3 M€
<b>Total général</b>	<b>1 669,1 M€</b>	<b>2 642,6 M€</b>

## Le Défi jeunesse

A travers le défi de soutenir la jeunesse, la Région ambitionne d'améliorer et de moderniser les conditions d'apprentissage, mais également d'accompagner la réussite des jeunes et leur ouvrir le champ des possibles. Elle mène également une politique de rénovation énergétique volontariste pour améliorer le confort de nos lycées et offrir à notre jeunesse des établissements sobres où il fait bon apprendre.

La période 2025-2028 sera largement impactée par le déploiement de la nouvelle Stratégie d'investissement dans les lycées<sup>21</sup> adoptée en juin dernier et qui a été construite autour de 3 ambitions :

- **Agir pour la transition écologique et énergétique des bâtiments** : Pour lutter contre le changement climatique, la Stratégie d'investissement des lycées 2025-2030 inscrit l'action de la Région dans une démarche de sobriété énergétique visant la réduction progressive de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments. Pour atteindre les objectifs ambitieux du Dispositif Eco Energie Tertiaire (DEET), l'ambition de la Région est de parvenir à réduire les consommations d'énergie de 15 % à l'échelle de l'ensemble des établissements et d'anticiper les objectifs 2040.
- **Agir pour entretenir de façon responsable le patrimoine scolaire** : La Région porte la pleine responsabilité d'un patrimoine de plus de 2 millions de m<sup>2</sup> qui doit être entretenu quotidiennement, adapté et rénové régulièrement pour offrir des conditions d'enseignement adaptées aux jeunes Ligériens et des conditions de travail favorables aux personnels éducatifs, administratifs et techniques des établissements. Cette responsabilité est assumée au travers d'un socle annuel d'opérations d'entretien et de maintenance courante comprenant de la maintenance réglementaire, des interventions urgentes, mais aussi des opérations spécifiques concernant la santé permettant de traiter des problématiques particulières comme la pollution de l'air. En outre, l'accent sera mis sur le renforcement de l'accessibilité des établissements mais également la sécurité et la sûreté.
- **Agir pour la modernisation des lycées publics de la Région** : la modernisation du patrimoine scolaire régional se poursuivra au rythme de 30 à 40 opérations par année, pour adapter les locaux au plus juste des besoins et dans un temps de réalisation non pénalisant pour les formations. Ces opérations seront déterminées tous les ans, en concertation avec les établissements, avec un pilotage agile permettant une juste réponse aux demandes.

La programmation pluriannuelle des investissements inclut, par ailleurs, des opérations emblématiques destinées à accompagner la réussite des jeunes comme l'opération « Mon ORDI au lycée » qui consiste à délivrer à chaque élève entrant en classe de seconde ou de 1ère année de CAP un ordinateur personnel.

Accompagner la jeunesse c'est également lui ouvrir le champ des possibles pour réduire les inégalités notamment en matière d'accès au logement ou encore promouvoir l'excellence culturelle et patrimoniale à travers notamment l'opération « Terre de cinéma ».

---

<sup>21</sup> Pour rappel, la SIL couvre la période 2025-2030 pour un volume total de 850 M€

## Le Défi écologie et mobilités

Dans le cadre du déploiement de sa politique mobilités, la Région des Pays de la Loire poursuivra son choc d'offre pour le réseau TER à travers l'acquisition de nouvelles rames ferroviaires et la poursuite de son plan de maintenance et de rénovation des rames existantes afin d'offrir à ses voyageurs des conditions de transport sécurisées, améliorées et modernisées.

En parallèle, la Région poursuivra l'ouverture à la concurrence de son réseau ferroviaire pour garantir aux ligériens un service public plus efficace et une offre de transport plus développée et adaptée à leurs besoins. Après le lot Tram train sud Loire qui sera pleinement effectif en 2025, la Région préparera l'ouverture du lot « Etoile mancelle ».

L'ouverture à la concurrence représente un profond changement de paradigme qui nécessite de repenser les modalités de gestion des services de mobilité et de déployer des outils opérationnels permettant de gagner en souplesse, en réactivité et en expertise, au service des projets et des usagers.

Un projet innovant et structurant inscrit dans la programmation pluriannuelle des investissements illustre cette dynamique et ce changement de paradigme : **La création de la SPL Régions Grand Ouest Ferroviaire (75 M€)** :

Désireuses de poursuivre une ambition forte de développement de leurs offres ferroviaires dans les prochaines années, et compte tenu de la complexité des enjeux techniques et financiers, les Régions Pays de la Loire et Normandie ont souhaité se rapprocher pour créer un outil commun efficace et agile pour piloter l'acquisition et la gestion des actifs ferroviaires qui leur seront nécessaires.

Dans un premier temps, cet outil a vocation principalement à porter :

- L'acquisition de matériel ferroviaire nécessaire à l'exploitation du service de transport ferroviaire régional correspondant au lot de l'Etoile mancelle, ainsi que l'acquisition éventuelle de matériel ferroviaire pour d'autres besoins sur le reste des réseaux des régions concernées,
- La construction d'un atelier de maintenance dédié à l'exploitation du lot de l'Etoile mancelle,
- La mise à disposition de ces actifs auprès des entreprises ferroviaires exploitantes,
- Le suivi et le contrôle de leur utilisation par les entreprises concernées.

Cette société aura vocation à lancer l'appel d'offre pour l'acquisition du matériel roulant destiné au lot Etoile mancelle, dont le besoin a été estimé à une quarantaine de nouvelles rames ferroviaires, et de procéder à la construction d'un nouvel atelier de maintenance au Mans. La SPL aura également en charge la levée des fonds nécessaires au financement de ces investissements, estimés à plus de 600 millions d'ici 2032.

La programmation pluriannuelle inclut par ailleurs des opérations lourdes d'infrastructures destinées à préserver et entretenir nos lignes ferroviaires comme le projet de clôtures sur la voie ferrée entre Nantes – Angers – Le Mans afin de fiabiliser la ligne et de gagner en régularité.

## Le Défi économique

La Région ambitionne d'accompagner l'évolution des compétences et de soutenir le tissu économique ligérien pour faire face aux transitions. Elle souhaite, par ailleurs, amplifier son soutien à l'innovation pour positionner les entreprises ligériennes sur les marchés d'avenir.

La programmation pluriannuelle reconduit les dispositifs majeurs de la Région en faveur du développement économique et de l'accompagnement des entreprises comme les prêts, le soutien aux projets de recherche et de développements destinés à financer les projets innovants pilotés par les entreprises ou encore les investissements en faveur du tourisme. Elle reconduira également des dispositifs totem tels que « PDL commerce artisanat » ou encore « PDL Investissement numérique ».

En matière de formations sanitaire et sociales, la programmation pluriannuelle des investissements est marquée par l'avancée significative de chantiers structurants comme le Pôle santé du Mans ou encore le projet de Nouvelle Faculté de Santé – QHU, qui proposera un campus d'enseignement attractif, adapté aux futures pratiques professionnelles et aux exigences de la recherche.

## Le Défi de la Cohésion territoriale

A travers le défi de la cohésion territoriale, la Région des Pays de la Loire souhaite atténuer les vulnérabilités socio-éco-environnementales des territoires. La politique contractuelle demeure le pivot de cette ambition. A cet effet, 100 M€ ont été votés pour la mise en œuvre des contrats de territoire, dont 82 M€ sur les contrats Pays de la Loire 2026 et 18 M€ sur les centralités et contrats de ville.

Par ailleurs, si la santé relève des missions régaliennes de l'Etat, la Région souhaite accompagner l'objectif d'égalité des ligériens dans l'accès aux soins. Les investissements régionaux porteront par exemple sur le projet « Ma région à vos soins ».

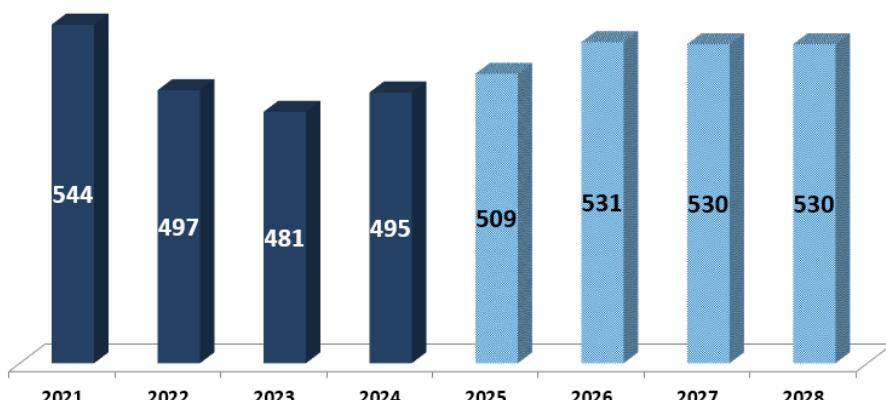
## Le Défi de la transformation

Face à ces défis, le service public régional doit évoluer pour s'adapter aux besoins des ligériens et aux changements de la société. La PPI intègre ainsi des projets structurants de transformation de l'administration régionale, comme le plan Campus (18 M€ votés pour la période 2024-2027). La modernisation du Campus régional doit favoriser l'innovation, la créativité, en prônant fonctionnalité et sobriété.

En parallèle, la PPI intègre le déploiement des « Maisons de la Région » pour renforcer la proximité de l'action régionale.

## L'impact des engagements pluriannuels sur la trajectoire des dépenses réelles d'investissement

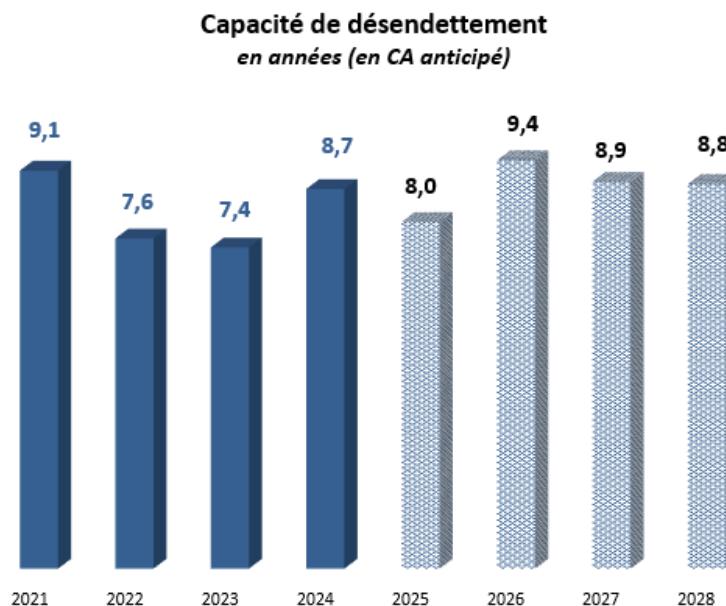
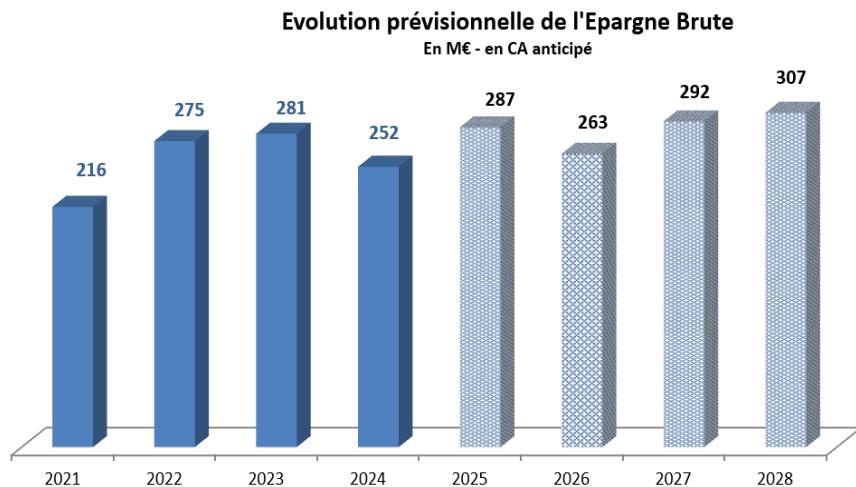
**Evolution prévisionnelle des dépenses réelles d'investissement**  
(hors dette et fonds européens - en CA anticipé)



#### 4.3- Synthèse de la nouvelle trajectoire financière

Les hypothèses de construction de la trajectoire financière présentées ci-dessus sont consolidées et synthétisées dans les graphique et tableau ci-dessous.

Cette modélisation a été construite sur des hypothèses prudentes et contraignantes pesant sur les collectivités territoriales, qui conduisent à la projection suivante des ratios financiers. L'équation budgétaire pourrait toutefois être assouplie si la contrainte devait s'avérer moindre.



Enfin, comme tout exercice de prospective, cette trajectoire sera ajustée chaque année en fonction de l'actualisation des différentes informations en possession de la collectivité et des décisions gouvernementales.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
<b>FONCTIONNEMENT</b>								
Recettes	1 346,0	1 414,69	1 456,49	1 441,50	1 482,56	1 475,87	1 511,18	1 507,43
Dont TVA	694,7	780,5	794,8	802,41	805,4	811,27	833,05	846,83
dont PIC/PACTE	58,3	74,2	34,6	22,26	20,8	38,0	31,0	19,0
Fonds européens	31,1	11,1	35,3	8,01	38,41	28,47	25,02	16,83
Dépenses	1 130,4	1 140,1	1 175,3	1 189,93	1 195,7	1 212,7	1 218,95	1 200,85
Frais financiers	27,3	28,5	36,50	45,9	45,2	49,1	57,7	67,2
Fonds européens (FE)	7,4	5,4	12,3	8,02	15,0	17,2	15,5	10,4
Politiques régionales (hors dette et FE)	1 095,7	1 106,2	1 126,5	1 135,98	1 135,53	1 146,42	1 145,82	1 123,19
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>216</b>	<b>275</b>	<b>281</b>	<b>252</b>	<b>287</b>	<b>263</b>	<b>292</b>	<b>307</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>								
Dépenses	784,3	731,8	722,6	773,33	755,0	775,1	747,2	748,4
Amortissement de la dette	111,9	123,39	118,1	120,97	120,26	118,1	123,3	128,9
Politiques régionales	647,4	608,4	603,5	642,78	634,8	657,04	623,89	619,50
Dont politiques publiques (hors fonds européens)	544,2	496,9	481,2	495,23	508,7	531,4	530,0	530,0
Dont fonds européens	103,2	111,6	122,3	147,55	126,08	125,60	93,89	89,50
Recettes	362,3	287,7	266,7	278,60	240,6	202,7	204,2	188,6
Recettes diverses	277,3	287,7	266,7	279,80	240,6	202,71	204,20	199,84
Dont Politiques publiques	161,4	160,3	138,3	148,31	116,2	94,52	115,31	115,70
Dont Fonds européens	115,9	127,4	128,4	130,89	124,4	108,19	88,89	84,13
Emprunt d'équilibre	265	235	110,0	240	210	303	251	242
Stock de dette	1 969	2 081	2 073	2 192	2 282	2 467	2 594	2 707
<b>CAPACITE DE DESENDETTEMENT</b>	<b>9,1</b>	<b>7,6</b>	<b>7,4</b>	<b>8,7</b>	<b>8,0</b>	<b>9,4</b>	<b>8,9</b>	<b>8,8</b>

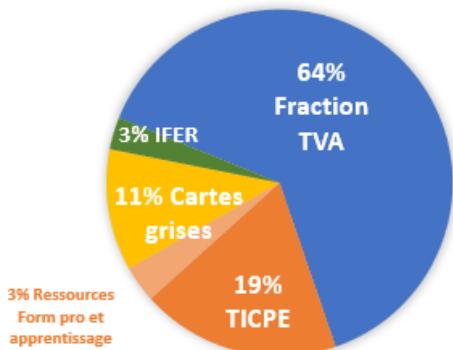
# Annexe 1 - Présentation détaillée des recettes régionales (hors dette et report de l'excédent)

## 1- Les recettes fiscales

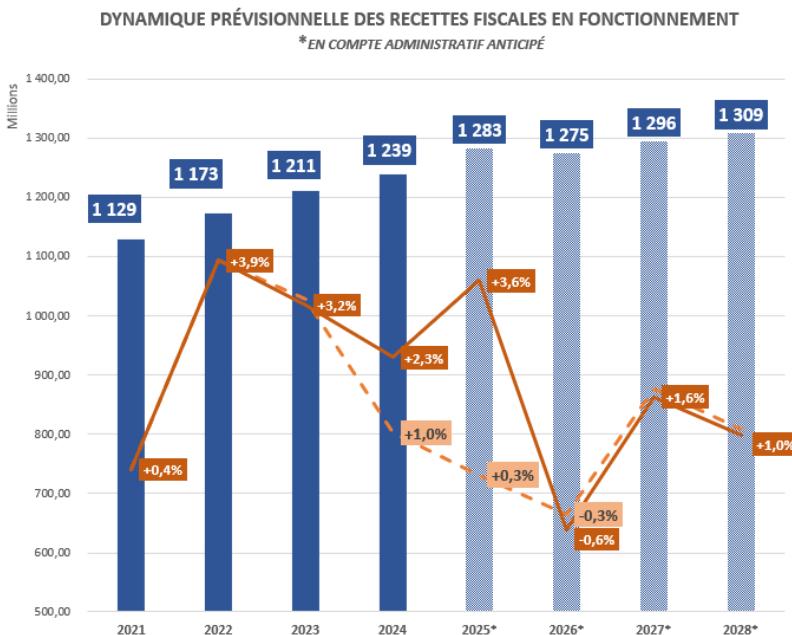
Les recettes fiscales constituent une part essentielle des ressources de la Région (plus de 76% des recettes toutes sections confondues sur la période 2026 à 2028 et 86 % de la section de fonctionnement).

Recettes fiscales	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 277,90</b>	<b>1 124,36</b>	<b>1 128,94</b>	<b>1 173,35</b>	<b>1 210,73</b>	<b>1 238,57</b>	<b>1 283,16</b>	<b>1 275,24</b>	<b>1 296,01</b>	<b>1 308,82</b>
Compensations réforme fiscale	487,15	500,89								
Fiscalité indirecte	142,27									
Fraction TVA	214,35	202,02	710,59	780,46	794,81	802,41	805,44	811,27	833,05	846,83
TICPE	213,58	213,58	213,58	213,58	213,58	217,66	254,16	237,31	235,74	234,21
Cartes grises	140,92	125,00	136,62	111,10	135,93	138,04	142,45	145,02	145,02	145,02
IFER	34,12	36,25	35,03	35,14	37,29	36,96	37,61	38,15	38,70	39,27
Ressources Formation prof et apprentissage	45,52	46,61	33,12	33,07	29,13	43,50	43,50	43,50	43,50	43,50
<b>Investissement</b>	<b>41,35</b>	<b>44,53</b>	<b>36,64</b>	<b>40,55</b>	<b>38,98</b>	<b>38,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
TICPE Grenelle	41,35	44,53	36,64	40,55	38,98	38,54				
<b>Total général</b>	<b>1 319,25</b>	<b>1 154,72</b>	<b>1 151,23</b>	<b>1 209,02</b>	<b>1 249,71</b>	<b>1 277,11</b>	<b>1 283,16</b>	<b>1 275,24</b>	<b>1 296,01</b>	<b>1 308,82</b>

\* en CA anticipé



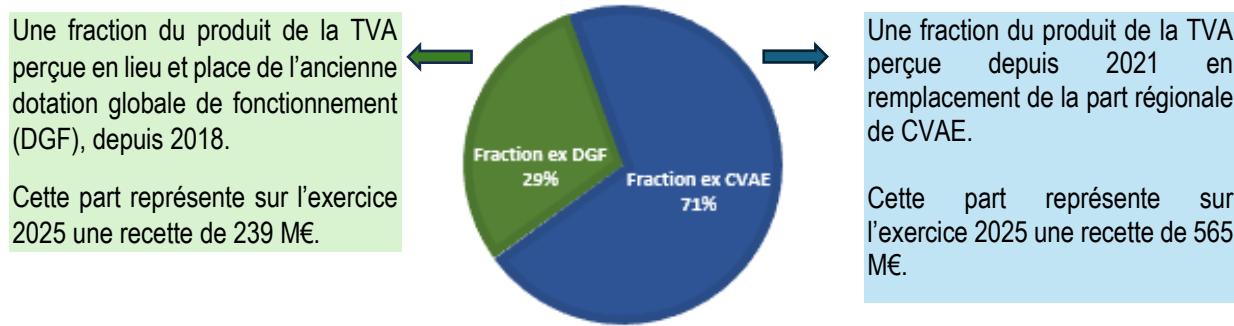
Pour l'exercice 2025, 83% de ce panier fiscal ne bénéficie d'aucun dynamisme (gel de la TVA par la Loi de Finances, part importante de la TICPE dont le montant est figé). Seules les IFER et les cartes grises disposent d'une assiette évolutive.



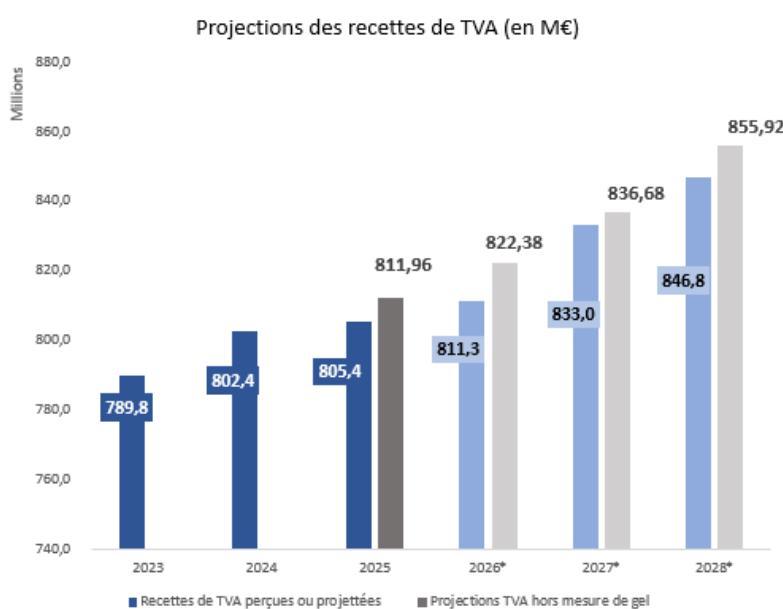
Les réformes introduites par les deux dernières lois de finances pour 2024 et 2025 (concernant les recettes liées au financement de la formation professionnelle et le changement d'imputation de la TICPE Grenelle) viennent modifier la structure des recettes fiscales et faussent la lecture sur l'évolution de ces recettes. Hors réformes citées, la dynamique de ces recettes est très faible depuis 2024 et devrait rester modérée jusqu'à 2028. Le gel total des recettes de TVA en 2024 et les perspectives annoncées pour 2026 pénalise fortement les ressources de la Région.

## 1.1- La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Principale ressource de la Région, les recettes de TVA représentent 55% des recettes de fonctionnement et 63% des recettes fiscales. Elles se décomposent en deux fractions :



Alors que ces recettes évoluaient, jusqu'en 2024, en cohérence avec la croissance du PIB (corrigée de l'inflation), le gel de ces recettes prévu par la Loi de finances pour 2025 (LFI 2025) et les perspectives de gel partiel annoncées à ce stade par l'Etat pour 2026 modifient largement les projections de la Région avec un impact important sur la trajectoire budgétaire.



Au titre de l'exercice 2025, « le produit affecté à chaque collectivité est égal au montant qui leur a été versé, après régularisation, au titre de l'année 2024 »<sup>22</sup> soit 803,93 M€ auquel s'ajoute 1,5 M€ de complément reçu en mars en régularisation des recettes de TVA 2024.

Cette mesure visant à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics, les prive, au profit de l'Etat, de la dynamique de cette recette, projetée à +2,9% dans la LFI 2025 soit environ -20 M€. Compte tenu du contexte économique et politique et de son impact sur la consommation intérieure, les recettes de TVA collectées par l'Etat en 2025 devraient toutefois être inférieures à ces prévisions. Dans l'hypothèse où la dynamique 2025 des recettes de TVA ne dépasserait pas celle constatée en 2024 (+1,15 %), l'impact du gel de ces recettes pour la Région serait toutefois de plus de 6,5 M€ en 2025. Et les mesures envisagées dans les orientations budgétaires du Premier

<sup>22</sup> Article 189 de la LFI 2025

ministre Bayrou pour 2026 pourraient avoir un impact encore plus important : -11 M€ par rapport aux recettes que la Région aurait dû percevoir s'il n'y avait pas eu de gel en 2025 et en 2026.

Après un gel total en 2025, les recettes de TVA des collectivités pourraient en effet subir un gel partiel en 2026 avec :

- **un possible rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (DGF) en remplacement de la fraction de TVA correspondante.** Si cette mesure devait se confirmer, elle constituerait, pour l'avenir, un véritable retour en arrière en diminuant le périmètre des recettes pouvant bénéficier d'un dynamisme, et en laissant la possibilité à l'Etat de diminuer le montant de la DGF comme elle le fait sur d'autres dotations (cf paragraphe 2).

A ce stade de rédaction de ce rapport, et compte tenu des discussions encore en cours, il est proposé de maintenir cette recette dans la rubrique des recettes fiscales et de figer son montant sur la période 2026-2028, soit **239,19 M€**.

- **concernant la TVA ex-CVAE**, le gel de cette fraction serait levé en 2026 mais sa dynamique serait décorrélée de la croissance du PIB et revalorisée uniquement à hauteur de l'inflation soit 1,3 % (selon les projections actuelles de la Banque de France<sup>23)</sup>). La fraction de TVA ex-CVAE serait ainsi portée de 564,74 M€ en 2025 à **572,64 M€** en 2026.

Pour les années suivantes, la trajectoire reprend le mode de calcul habituel en tenant compte à la fois des perspectives de croissance et d'inflation, et d'une élasticité qui pourrait rester en dessous de 1 sur la période. A également été prise en compte la nouvelle règle intégrée dans la LFI 2025 et qui prévoit que les recettes de TVA ex-CVAE seront calculées désormais sur la base de la dynamique de TVA de l'année N-1 et non plus de l'année N (pour éviter les prélèvements ou compléments sur l'année N+1).

Le produit prévisionnel ainsi attendu en 2026 au titre de cette recette s'établit à **811,83 M€** soit :

- 239,19 M€ pour la fraction de TVA ex DGF,
- 572,64 M€ pour la fraction de TVA ex CVAE.

## 1.2- La Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

La TICPE est la seconde ressource régionale, et constitue le principal vecteur du droit à compensation issu des transferts de compétences de l'Etat aux Régions.

Elle se décompose en « fractions » au gré des transferts successifs et des mesures complémentaires sur des compétences déjà transférées. En 2025, cette recette se décomposait en cinq parts, désormais toutes imputées en section de fonctionnement :

- **La part « Fraction »** en compensation des transferts prévus par LOI n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL), à laquelle sont venues s'ajouter **les parts « nationales »** en compensation des transferts prévus par la LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM - modifiée en 2022), la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), la LOI n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (3DS),
- **La part « Modulation** pour tenir compte, à compter de 2017, de la dynamique de ces transferts de charges (Loi de finances rectificative 2016),

<sup>23</sup> Projections macroéconomiques de la Banque de France de septembre 2025

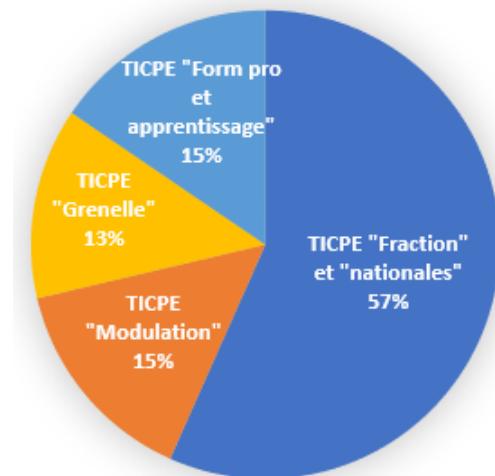
- **La part « Grenelle »** instituée par la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement pour le financement des grands projets d'infrastructure de transport durable, désormais imputée en section de fonctionnement depuis 2025,
- **La part « SEGUR »** pour le financement de nouvelles places en institut de formation en soins infirmiers (IFSI) (Loi de finance 2023),
- **La part « Formation professionnelle et Apprentissage »**, née du regroupement de deux recettes fiscales et de trois dotations et qui constitue désormais la recette unique pour le financement de la formation professionnelle (Loi de finance Initiale 2024).

Parmi ces recettes, seules les parts « Modulation » et « Grenelle » sont réellement liées à la consommation des carburants. Pour les autres parts, le produit perçu par la Région est déterminé annuellement par une circulaire et pourrait être assimilé à des quasi-dotations.

La part de TICPE SEGUR a, quant à elle, été mise en place dans un contexte spécifique, post crise covid dans le but de soutenir les Régions dans le renforcement du nombre de places en formations sanitaires et sociales. Un protocole d'accord signé entre l'Etat et les Régions le 14 mars 2022 prévoyait le montant des enveloppes annuelles mobilisées par l'Etat sur la période 2023-2025 et la répartition par Région.

Toutefois, en 2025, l'Etat décidait, de façon unilatérale, de réduire l'enveloppe prévue de 273 M€ à 215 M€ faisant passer la recette de la Région des Pays de la Loire de 17 M€ à 12,3 M€ pour cet exercice. Les Régions ne disposent d'aucune information sur la mise en œuvre d'un nouveau cadre conjoint avec l'Etat à compter de 2026. Aussi, face à ces incertitudes, il est proposé de supprimer cette recette de nos hypothèses.

A compter de 2026, la trajectoire budgétaire est ainsi construite sur la base de 4 parts :



Pour 2026, les recettes accises sur les énergies et attribuées à la Région des Pays de la Loire devraient ainsi s'élever à près de **281 M€** et se décompose de la façon suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>Fonctionnement</b>	<b>246,02</b>	<b>244,91</b>	<b>259,60</b>	<b>266,50</b>	<b>261,16</b>	<b>297,61</b>	<b>280,81</b>	<b>279,25</b>	<b>277,72</b>
<i>Evolution</i>	-0,5%	6,0%	2,7%	-2,0%	14,0%	-5,6%	-0,6%	-0,5%	-0,5%
TICPE Fraction et Nationale	157,7	156,2	165,0	160,0	160,5	159,1	159,1	159,1	159,1
TICPE "Fraction"	155,2	153,4	162,0	156,7	157,0	155,4	155,4	155,4	155,4
TICPE "nationales"	2,5	2,8	3,0	3,2	3,5	3,7	3,7	3,7	3,7
TICPE "Modulation"	41,7	42,0	43,0	42,3	42,8	42,0	41,2	40,3	39,5
TICPE "SEGUR"				12,4	14,3	12,3			
TICPE "Form pro et apprentissage" (1)	46,6	46,7	51,6	51,9	43,5	43,5	43,5	43,5	43,5
TICPE "Grenelle"						40,7	37,0	36,3	35,6
<b>Total</b>	<b>246,0</b>	<b>244,9</b>	<b>259,6</b>	<b>266,5</b>	<b>261,2</b>	<b>297,6</b>	<b>280,8</b>	<b>279,2</b>	<b>277,7</b>
<b>Investissement</b>	<b>44,53</b>	<b>36,64</b>	<b>40,55</b>	<b>38,98</b>	<b>38,54</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>Evolution</i>	-17,7%	10,6%	-3,9%	-1,1%					
TICPE "Grenelle"	44,5	36,6	40,5	39,0	38,5				
<b>TOTAL</b>	<b>290,6</b>	<b>281,6</b>	<b>300,1</b>	<b>305,5</b>	<b>299,7</b>	<b>297,6</b>	<b>280,8</b>	<b>279,2</b>	<b>277,7</b>

\*en CA anticipé

(1) pour faciliter la comparaison, les recettes avant 2024 intègrent les dotations perçues en parallèle pour la formation professionnelle (même périmètre qu'après la réforme introduite par la LFI 2024)

#### - La TICPE Fraction régionale

Cette fraction, perçue par les Régions en compensation des transferts de compétences dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage, des formations sanitaires et sociales, des formations de la marine marchande ainsi que du patrimoine culturel, est calculée de la manière suivante :

- Sur la base d'une assiette correspondant au volume des carburants consommés en région ; les assiettes régionales de consommation ont été figées sur les montants de 2019,
- Sur laquelle s'applique un tarif, défini chaque année par le législateur en loi de finances, qui, appliqué aux consommations réelles de carburant, doit permettre une compensation à l'euro près des transferts de compétences.

En l'absence de visibilité quant à d'éventuels transferts de compétences susceptibles d'ouvrir droit à compensation sous forme de TICPE, il est proposé de figer, sur la période 2026-2028, le montant de cette recette sur le montant de droit à compensation notifié dans l'instruction de la DGCL du 12 août 2025, soit un montant de **155,4 M€**.

#### - Les TICPE Fractions nationales

- **« Fraction part nationale »** : pour financer la gestion des fonds européens, les Centres de ressources d'expertise et de performance sportives (CREPS) ainsi que le Nouvel accompagnement à la création d'entreprises (NACRE) ;
- **« Fraction DRONISEP »** : pour financer la nouvelle compétence relative à l'orientation (loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel) ;
- **« Fraction 3DS »** : destinée à la gestion des sites Natura 2000 (article 61 de la loi 3DS des 8 et 9 février 2022),
- **« Fraction FEADER »** destinée à compenser le transfert de la gestion des aides non surfaciques aux Régions à compter du 1er janvier 2023, versée sous forme de dotation complémentaire à la Dotation Générale de décentralisation à hauteur de 0,23 M€ sur 2023 puis intégrée aux recettes de TIPCE à partir de 2024 pour un montant de 0,58 M€.

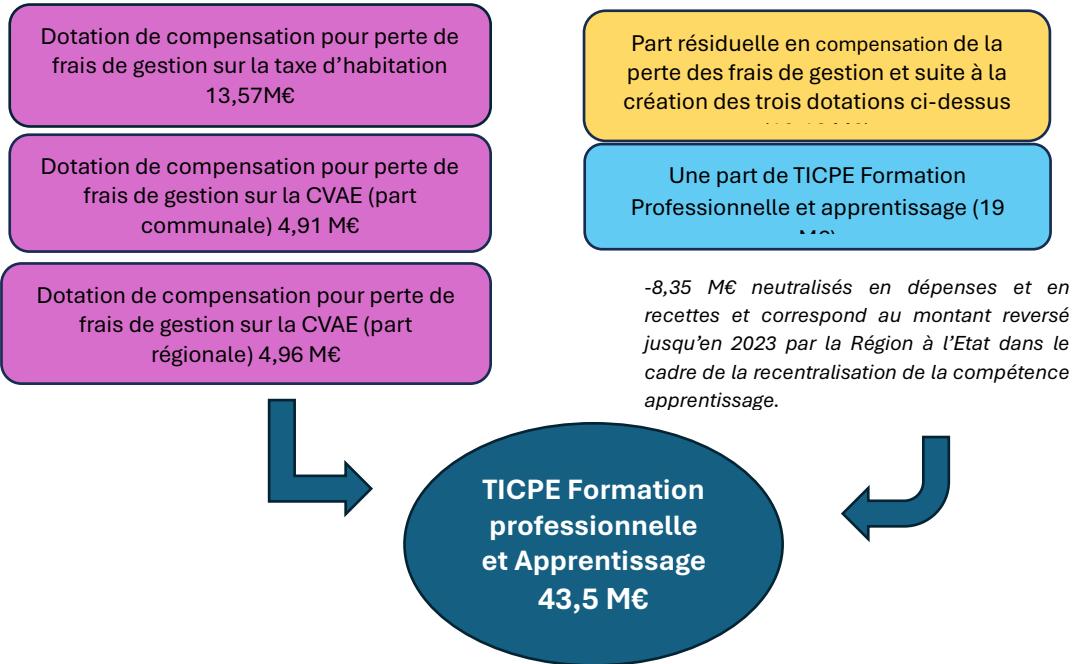
Ces « fractions » présentent également une grande inertie, avec des droits à compensation définis chaque année dans les Lois de finances. La Région n'anticipe pas d'évolution, ni à la hausse ni à la baisse sur les exercices à venir.

Le produit de ces recettes fiscales pour l'exercice 2026 et les années suivantes est donc le suivant :

- **2,54 M€** pour les transferts des Loi MAPTAM et NOTRE,
- **0,58 M€** liée au transfert de compétences en matière de gestion des crédits FEADER,
- **0,45 M€** pour la fraction dite DRONISEP,
- **0,13 M€** pour le transfert Natura 2000.

### - La TICPE Fraction « Formation Professionnelle et Apprentissage »

Conformément à la réforme introduite par la Loi de finances Initiale (LFI) pour 2024, le financement des compétences en matière de formation professionnelle a été regroupé en un vecteur financier unique assis sur la TICPE.

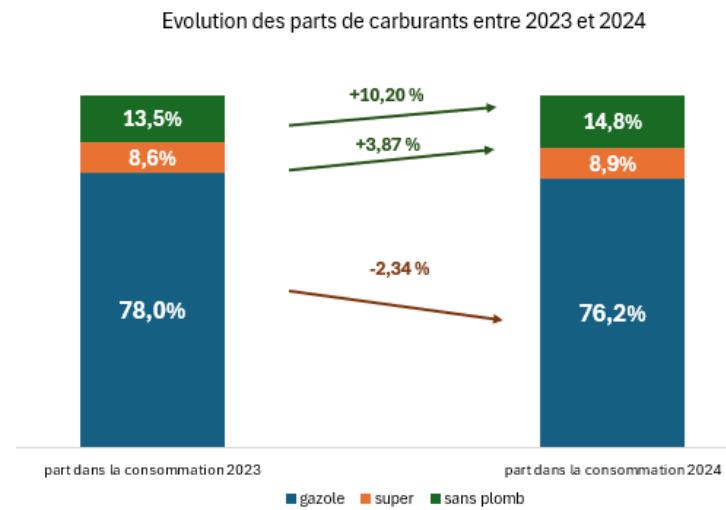


Ce montant de **43,5 M€** devrait désormais rester figé sur la période 2026-2028.

### - La TICPE Fraction « Modulation »

Le montant de cette recette est fonction des tarifs applicables par type de carburant et de la consommation régionale de carburant. L'article 89 de la Loi de Finances Rectificative de 2016 a figé de façon pérenne le montant de ces tarifs au maximum des plafonds précédemment autorisés lorsque les Régions disposaient encore d'un pouvoir de modulation, soit 1,77 €/hl pour les supercarburants et 1,15 €/hl pour le gazole.

La tendance à la baisse de la consommation de carburants, se confirme de nouveau en 2025. Après une baisse de -0,12% constatée sur 2024, la baisse atteint -0,79% sur les 8 premiers mois de l'année 2025 par rapport à la même période en 2024. Cette baisse s'explique exclusivement par celle du gazole (exemples : -4,7 % en juillet et -5,89 % en août malgré la période estivale). La part des autres carburants (super et sans plomb) augmente progressivement en lien avec les évolutions observées sur le marché automobile (cf paragraphe sur les cartes grises).



Or, le gazole reste le principal carburant (76,2 % en 2024). Et celui-ci est moins taxé que le super ou le sans plomb ce qui rend d'autant plus sensible les recettes de la Région à son évolution. La Région anticipe ainsi sur la période 2026-2028 une baisse de rendement du produit de cette recette à hauteur de 2 % chaque année, pour tenir compte du phénomène de verdissement du parc automobile. Ainsi, pour 2026, le produit prévisionnel de cette recette est attendu à **41,2 M€**.

#### - La TICPE Grenelle

Suite à la Loi de finances pour 2025 qui prévoit l'intégration dans l'accise nationale de TICPE des majorations régionales, la TICPE Grenelle est désormais imputée en section de fonctionnement. Comptablement, cette évolution a entraîné une augmentation « artificielle » (car calculée sur 13 mois) de cette recette en 2025. En effet, cette recette est perçue avec un mois de décalage ; ainsi le produit perçu en janvier 2026 au titre de la consommation de décembre 2025 sera comptablement rattaché à l'exercice 2025. À compter de l'exercice 2026, la recette sera de nouveau calculée sur 12 mois (de février de l'année N à fin janvier de l'année N+1).

Or, comme pour la part « Modulation » décrite précédemment, la Région anticipe, une baisse du produit de cette recette de 2 % chaque année. Ainsi, pour 2026, le produit prévisionnel de cette recette est attendu à hauteur de **37 M€**.

### 1.3- La Taxe sur les cartes grises

La taxe sur les certificats d'immatriculation est assise sur le nombre d'immatriculations induit par la vente de véhicules sur le territoire ligérien.

Après une année 2024 très compliquée, le marché automobile confirme un certain essoufflement sur le premier semestre 2025<sup>24</sup>. A l'image de la situation en 2024, la vente de véhicules neufs continue de s'effondrer (-7,9% par rapport à la même période en 2024 et même -27,8% par rapport à 2019) dans un contexte d'incertitudes économiques, de hausse des prix et de baisse du pouvoir d'achat des ménages et sous l'effet de politiques fiscales plus strictes pour les entreprises. Le durcissement du malus écologique, l'absence de signal clair sur les motorisations d'avenir et la pression réglementaire sont également identifiés, par les spécialistes du secteur, comme des facteurs qui accentuent l'attentisme. Le marché de l'occasion résiste mieux (+0,9 % sur le premier semestre) avec toutefois un recul marqué en juin (-4,8%)<sup>25</sup> soit la plus forte baisse observée en France depuis mai 2023.

<sup>24</sup> Selon les données de la plateforme Marché automobile français – Etudes PFA – juin 2025

<sup>25</sup> Argus – article du 2 juillet 2025

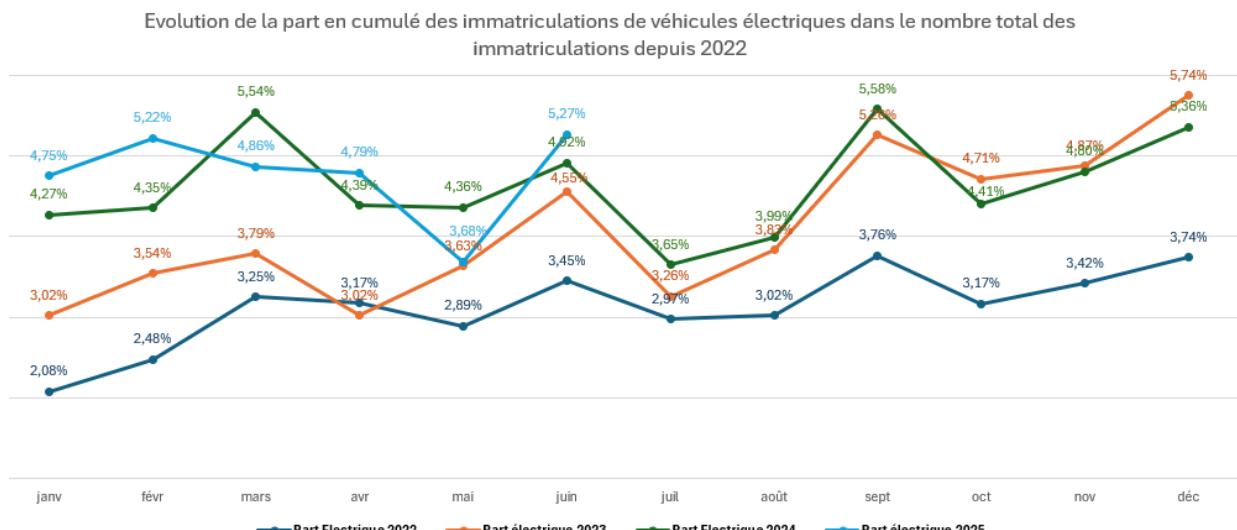
Concernant la motorisation, les véhicules hybrides continuent de s'imposer (50,8 % des immatriculations sur le premier semestre contre 38,7 % un an plus tôt), tandis que les véhicules diesel et essence reculent, y compris en occasion (5,7 % de part de marché contre 7,9 % en 2024 pour le diesel et 22,3 % contre 32,1 % pour l'essence). Le marché des autres motorisations (GPL, superéthanol...) stagne à 6,2 % de parts de marché comme en 2024, tout comme les ventes de voitures électriques à 15 %.

Enfin, concernant la structure d'âge du marché automobile d'occasion, les données à fin juin 2025 révèlent deux tendances : une hausse de +8 % des véhicules de moins d'un an (investir dans le très récent, moins cher que le neuf, en excellent état, et avec des garanties encore actives), et une hausse similaire de +8 % pour les voitures de plus de 15 ans (choix des ménages de prolonger la durée de vie de leur véhicule, dans un contexte de budget serré).

La tendance observée à fin juin 2025 en Pays de la Loire suit les données nationales avec une baisse globale de -0,75 % des immatriculations sur le premier semestre par rapport à la même période en 2024 et une quasi-stagnation de l'assiette taxable (hors électrique) à +0,17 %. Seule la fin de l'exonération des véhicules électriques, prévue par la Loi de finance 2025 et mise en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> mai, permet de maintenir une certaine dynamique de l'assiette à +1,75 %.

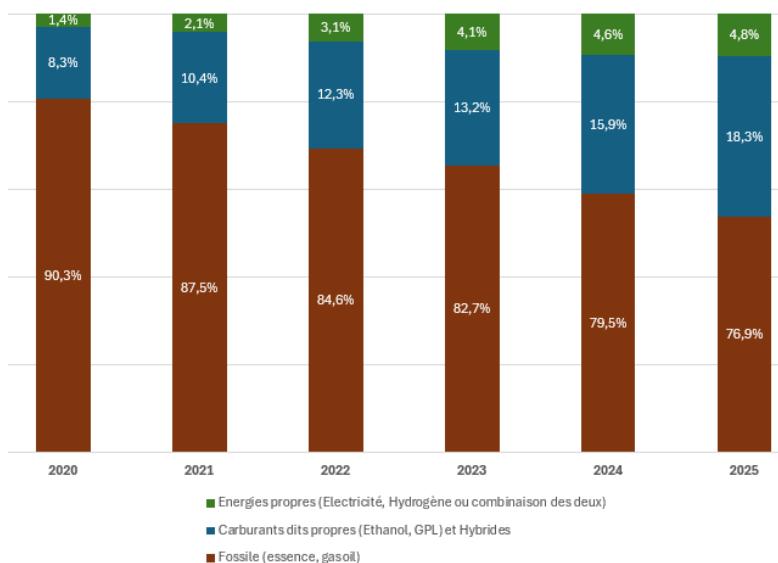
	2024	2025	Evolution
<b>Nombre des immatriculations (1er semestre)</b>	324 216	321 775	-0,75%
<b>Assiette taxée</b>	251 584	255 996	1,75%
<b>Assiette taxée (hors électrique)</b>	251 584	252 007	0,17%

Malgré une baisse observée entre mars et mai 2025, les immatriculations des véhicules électriques affichent une légère hausse de +1,76 % par rapport au premier semestre 2024 et même + 5,8 % par rapport aux six mois précédents. Leur poids dans les immatriculations au global reste modeste (4,77 % à fin juin). Le nouveau leasing électrique attendu à la rentrée et une augmentation du bonus écologique pour les ménages plus modestes depuis le 1<sup>er</sup> juillet devraient toutefois permettre toutefois de maintenir cette dynamique.



Pour le reste, les données en Pays de la Loire sont en cohérence avec les tendances nationales.

#### Part des carburants dans les immatriculations en Pays de la Loire



Bien qu'en recul constant (-5,8 % au premier semestre 2025 par rapport à la même période 2024), les véhicules à énergies fossiles restent prédominants. Les immatriculations de véhicules à carburants dits propres (dont les hybrides) sont en forte progression (+26,7 % par rapport au premier semestre 2024).

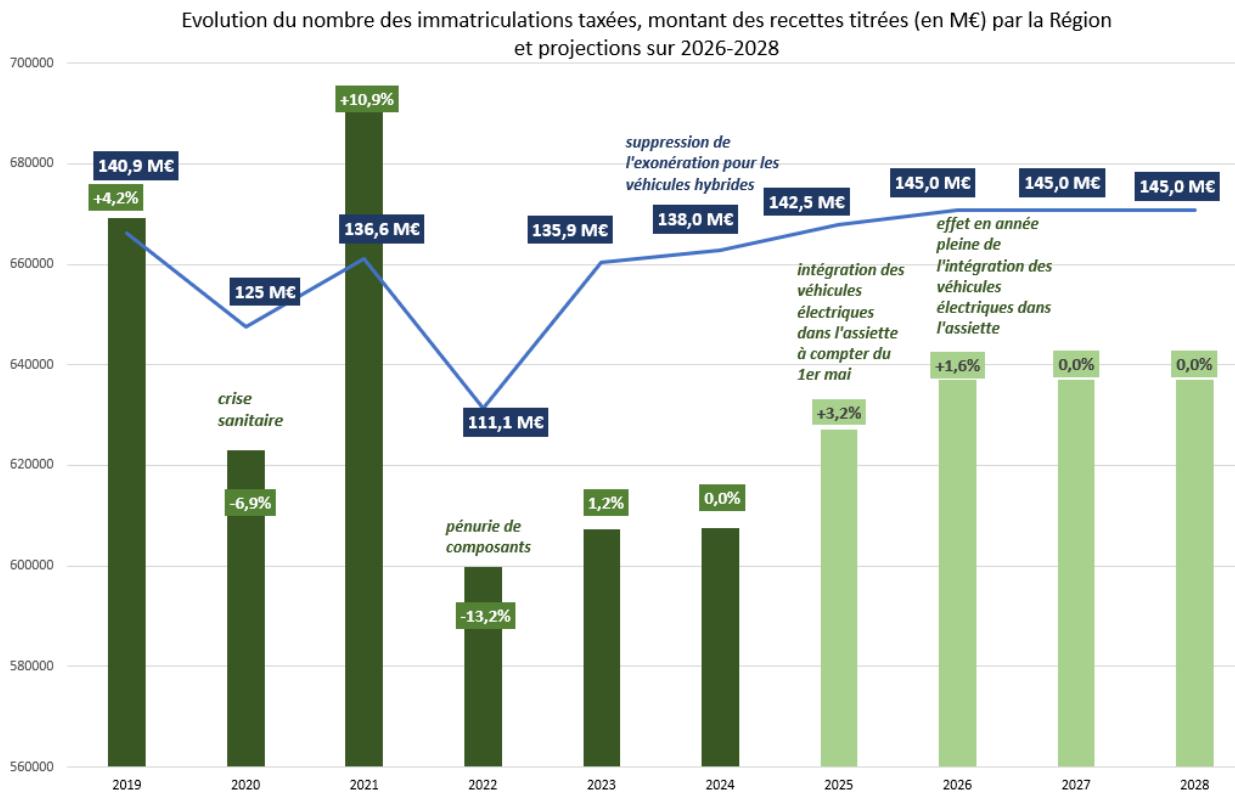
Cette distinction n'a désormais qu'un caractère informatif puisqu'il n'existe plus désormais aucune exonération liée à la typologie de carburants (mesure de la LFI 2025).

Quelques catégories particulières (deux roues, tracteurs routiers, ...) dont la liste est prévue au code d'imposition des biens et des services (CIBS) restent exonérées. En outre, une exonération partielle est prévue en fonction de l'âge du véhicule. Les voitures de plus de 10 ans bénéficient ainsi, en application de l'article L421-45 du CIBS, d'une réduction de 50 % du tarif fiscal (soit 25,5€ au lieu de 51 € en Pays de la Loire). La part de ces immatriculations diminuent très progressivement avec un impact favorable en termes de recette pour la Région.

Assiette taxées (premier semestre)	2024	2025
<b>Véhicules &lt; 10 ans</b>	154 401	158 128
<b>Part des véhicules de moins de 10 ans</b>	61,4%	61,8%
<b>Véhicules &gt; 10 ans</b>	97 183	97 868
<b>Part des véhicules de plus de 10 ans</b>	38,6%	38,2%

En définitive, au regard des chiffres à fin juin 2025, le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculations pour l'exercice en cours devrait être conforme au prévisionnel (environ 142,5 M€) avec, à périmètre constant par rapport à 2024, une dynamique proche de 0, compensée par la fin de l'exonération pour les véhicules électriques depuis le 1<sup>er</sup> mai.

L'exercice 2026 devrait profiter de l'intégration, en année pleine, des immatriculations des véhicules électriques. Compte tenu des difficultés structurelles du marché automobile, les projections sur les années suivantes tablent toutefois sur une stagnation de l'assiette et un niveau de recettes qui se stabiliseraient autour de **145 M€**.



## 1.4- Les IFER (Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau)

Crées par la Loi de Finances Initiale 2010 pour compenser la perte fiscale liée à la réforme de la taxe professionnelle, deux composantes des IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises en Réseau) sont affectées aux Régions depuis 2011 :

- L'IFER télécoms, dont l'assiette fiscale est constituée des répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, une base fiscale structurellement dégressive compte-tenu du développement de la fibre optique ;
- L'IFER ferroviaire, basé sur le matériel ferroviaire roulant utilisé sur le réseau ferré national pour les opérations de transport de voyageurs.

Pour la période 2026-2028, le démantèlement progressif des réseaux de cuivre combiné aux exonérations de 5 ans octroyées aux opérateurs pour encourager l'installation des réseaux fibres devrait continuer de peser sur la dynamique de l'IFER télécommunication. A contrario, l'assiette fiscale de l'IFER ferroviaire devrait rester dynamique. Dans son dernier rapport d'activités publié en juillet dernier<sup>26</sup>, l'Autorité de régulation des Transport constate une augmentation constante de la part de voyageurs empruntant les transports collectifs en France, en particulier le train.

Aussi, il est proposé de se baser sur une prévision de dynamique annuelle autour de 1,5 %, soit une évolution limitée à environ +0,5 M€ par an. Pour 2026, ces deux parts devraient ainsi représenter **38,15 M€**.

<sup>26</sup> Rapport d'activités 2024 - ART

## 2- Les dotations

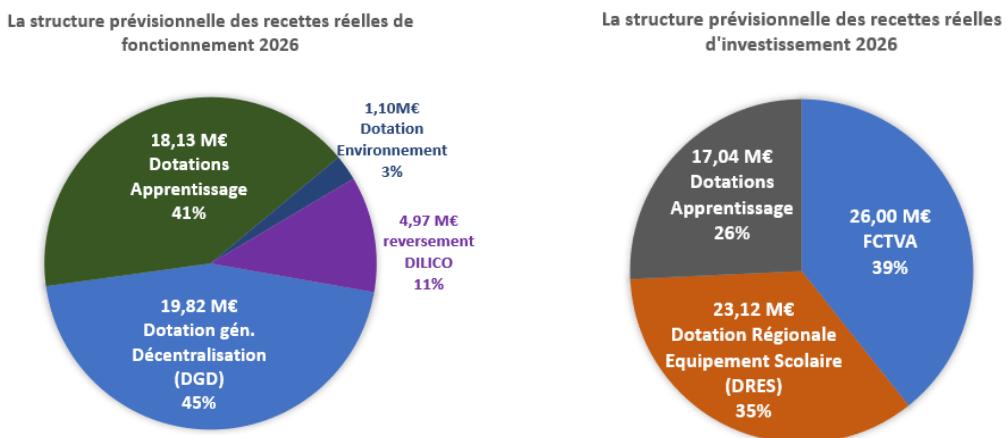
Sur la période 2026-2028, le niveau des dotations en fonctionnement devrait facilement augmenter sous l'effet des versements prévus dans le cadre du dispositif DILICO introduit par la Loi de Finance Initiale 2025. Or ces versements ne constituent pas réellement de nouvelles recettes mais correspondent au « remboursement » à hauteur de 1/3 du montant prélevé par l'Etat sur les recettes de fonctionnement en 2025 (cf paragraphe spécifique).

Dotations	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*	en millions d'euros 2027*	2028*
Fonctionnement	35,86	54,23	65,61	67,75	72,68	46,49	40,19	44,03	52,92	60,71
Fonctionnement (hors versement DILICO)	35,86	54,23	65,61	67,75	72,68	46,49	40,19	39,05	39,05	37,95
Evolution Fonctionnement (hors DILICO)								-2,8%	0,0%	-2,8%
Investissement	35,20	62,75	74,11	80,74	62,32	66,79	71,83	66,16	67,16	68,16
Evolution Investissement								-7,9%	1,5%	1,5%
Total général	71,06	116,98	139,71	148,49	135,00	113,28	112,02	110,18	120,08	128,87

Hors effet du dispositif DILICO, le périmètre des dotations ne cesse d'évoluer et de se restreindre. Les collectivités sont ainsi soumises aux décisions unilatérales de l'Etat qui peuvent prendre plusieurs formes :

- Des diminutions voire même des suppressions de dotations ; cela a été le cas en 2024 avec la baisse (sans concertation et en cours d'année) de 4 M€ des dotations d'apprentissage, puis en 2025 avec la suppression de la DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle soit - 5,9 M€) et du FCTVA (-0,4 M€). Lors de son intervention du 15 juillet dernier, le premier Ministre a évoqué une nouvelle baisse des « variables d'ajustement » ce qui devrait se traduire par la perte de la DTCE pour un montant de 1,08 M€,
- Des basculements de recettes fiscales en dotations et inversement ;
  - o Ainsi en 2025, les dotations de compensation pour perte des frais de gestion de la taxe d'habitation et de la CVAE ont ainsi été supprimées (-22,73 M€) et regroupées en une recette fiscale unique dédiée au financement de la formation professionnelle,
  - o Lors de ses annonces du 15 juillet dernier, le premier ministre évoquait également le rétablissement d'une dotation globale de fonctionnement (en remplacement d'une fraction de TVA) ; une manière pour l'Etat de figer, dans un premier temps, le montant de cette recette et de la soumettre plus facilement à des baisses ultérieurement. Compte tenu des négociations en cours sur le sujet, et afin de rendre plus lisible la trajectoire budgétaire, il est décidé, à ce stade, de maintenir cette recette dans la rubrique « recette fiscale » tout en figeant son montant pour les années à venir.

Les participations de l'Etat devraient ainsi se limiter désormais à trois dotations principales en fonctionnement (la Dotation Générale de Décentralisation, les Dotations liées à l'apprentissage et la Dotation Environnement) et à trois dotations en investissement (Dotation régionale d'équipement scolaire, Dotations d'apprentissage et FCTVA).



Le tableau et les développements ci-dessous présentent de manière détaillée les projections (\*en CFU anticipé) pour chacune de ces dotations :

Dotations	en millions d'euros									
	2019	2020	2021	2022	2023*	2024	2025*	2026*	2027*	2028*
<b>Fonctionnement</b>	<b>35,86</b>	<b>54,23</b>	<b>65,61</b>	<b>67,75</b>	<b>72,68</b>	<b>46,49</b>	<b>40,19</b>	<b>44,03</b>	<b>53,98</b>	<b>62,82</b>
Dotation gén. Décentralisation (DGD)	19,14	19,14	19,14	19,14	19,38	19,82	19,82	19,82	19,82	19,82
Dotations Apprentissage		22,11	22,11	22,11	22,11	18,13	18,13	18,13	18,13	18,13
Dotation Environnement					1,10	1,10	1,15	1,10	1,10	1,10
reversement DILICO								4,98	14,93	24,88
DCRTP	10,73	7,87	7,40	5,93	5,93	5,93				
part compensée CVAE	0,17	0,21								
Alloc compensatrices fiscalité	0,17	0,21								
Compensation exonération de fiscalité	5,26	4,10	2,99	1,09	1,09	1,09	1,09			
Compensation frais gestion TH			13,57	18,53	22,73					
Dotation Formation Professionnelle				0,49						
FCTVA	0,38	0,59	0,39	0,46	0,35	0,43				
<b>Investissement</b>	<b>35,20</b>	<b>62,75</b>	<b>74,11</b>	<b>80,74</b>	<b>62,32</b>	<b>66,79</b>	<b>71,83</b>	<b>66,16</b>	<b>67,16</b>	<b>68,16</b>
FCTVA	12,08	22,59	23,30	28,35	21,92	22,10	29,00	26,00	27,00	28,00
Dotation Régionale Equipement Scolaire (DRES)	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12
Dotations Apprentissage		17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04	17,04
DRI Relance 2021			10,65	12,23	0,24	4,53	2,67			
<b>Total général</b>	<b>71,06</b>	<b>116,98</b>	<b>139,71</b>	<b>148,49</b>	<b>135,00</b>	<b>113,28</b>	<b>112,02</b>	<b>110,18</b>	<b>121,13</b>	<b>130,98</b>

## 2.1- La Dotation globale de décentralisation (DGD)

La Région des Pays de la Loire devrait percevoir au titre de 2025, un montant de DGD de **19,82 M€** (stable par rapport à 2024). Il est proposé de figer ce montant annuel pour la période 2026-2028.

## 2.2- Les allocations compensatrices

A l'instar de la suppression en 2025 de la DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) pour un montant de 5,96 M€, la Région anticipe la perte, à compter de 2026, de la DTCE (Dotation de compensation d'exonération de fiscalité locale) pour un montant de **- 1,1 M€**.

Cette dotation fait en effet partie des « variables d'ajustement » dont l'Etat régule l'enveloppe chaque année dans le but de "maîtriser les évolutions à la hausse de certains des concours financiers de l'État au bénéfice des collectivités territoriales »

En 2022, seules les Régions avaient contribué à hauteur de 50 M€ à la réduction des variables d'ajustement tandis qu'elles avaient été épargnées en 2023 et 2024 au détriment des Départements et du bloc communal. En 2025, toutes les strates de collectivités ont été concernées par la baisse de 487 M€ de cette enveloppe. Les mesures annoncées pour 2026 prévoient une nouvelle diminution de 500 M€ de ces variables d'ajustement.

## 2.3- Les dotations liées au financement de l'apprentissage

Depuis 2020 et le transfert de compétence concernant l'apprentissage aux branches professionnelles, les Régions interviennent désormais de manière plus ciblée pour accompagner financièrement certains centres de formation d'apprentis, sous la forme d'une majoration du financement au contrat fixé par les opérateurs de compétences pour les dépenses de fonctionnement, ou sous la forme de dotations pour le financement de l'investissement.

Cette intervention est financée sur la base d'une dotation intitulée « fonds de soutien aux CFA », allouée par France Compétences et constituée de deux composantes :

- Une dotation en fonctionnement sur la base d'une enveloppe nationale réduite à compter de 2024 à 88 M€ (au lieu de 138 M€ les années précédentes). Cette décision a eu pour impact une diminution de -3,98 M€ de la dotation d'apprentissage qui est désormais portée à 7 M€ à laquelle s'ajoute une compensation complémentaire de 11,1 M€ soit **18,13 M€ par an** (au lieu de 22,1 M€ jusqu'en 2023) ;
- Une dotation inchangée en investissement de **17 M€** pour les Pays de la Loire, sur la base d'une enveloppe nationale de 180 M€.

## 2.4- La Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est une dotation d'Etat perçue en investissement. Depuis 2008, le montant de celle-ci est forfaitisé. En application de l'article L. 4332-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 30 de la Loi de Finances pour 2012, le principe de non-indexation a été pérennisé. Son montant est donc reconduit à l'identique et s'élève à **23,1 M€**.

## 2.5- Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)

Le FCTVA compense de manière forfaitaire la TVA acquittée sur certaines dépenses ne pouvant être récupérées par la voie fiscale classique. Cette dotation est calculée désormais uniquement sur les dépenses d'investissement (réforme introduite par la LFI 2025). Au regard de l'objectif de réalisation sur l'exercice en cours et dans les prochaines années avec notamment l'avancement des travaux du QHU, le FCTVA en 2026 pourrait s'établir à **26 M€** en recettes d'investissement puis augmenter progressivement pour atteindre un peu moins de 28 M€ à horizon 2028.

## 2.6- La Dotation Environnement

Dans le cadre de l'organisation du transfert de la gestion des sites terrestres Natura 2000 aux Régions, un décret<sup>27</sup> prévoit l'institution, à compter de 2023 et jusqu'en 2027, d'une dotation annuelle d'un montant de 13 219 064 € au profit des Régions et de la collectivité de Corse afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence mentionnée au IV ter de l'article L. 414-2 du code de l'environnement.

Cette dotation annuelle de **1,10 M€** pour la Région des Pays de la Loire a été maintenue dans la trajectoire budgétaire jusqu'à cette date.

## 2.7- Le reversement DILICO

La loi de finances pour 2025 prévoit la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO) et son article 186 fixe à 1Md€ la contribution attendue des collectivités sur cet exercice (soit 500 M€ pour le bloc communal, 220 M€ pour les Départements et 280 M€ pour les Régions). Cette contribution pour 2025 s'élève à 16,6 M€ pour la Région des Pays de la Loire.

---

<sup>27</sup> le décret n° 2022-1757 du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres et modifiant certaines dispositions relatives à Natura 2000

Il est prévu que cette somme soit mise en réserve dans les comptes de l'Etat puis restituée selon les modalités suivantes :

- à hauteur de 90% de cette somme, par tiers au cours des 3 années suivantes (2026, 2027, 2028),
- les 10% restants viennent abonder le Fonds Régional de Solidarité.

La Région devrait donc percevoir un premier « remboursement » en 2026 estimée à 4,98 M€.

Les orientations budgétaires du Premier ministre Bayrou pour 2026 prévoit une reconduite du dispositif en 2026, avec un doublement de l'enveloppe des contributions qui seraient portées à 2 Md€ ce qui pourrait représenter un prélèvement de près de 29,7 M€ pour la Région des Pays de la Loire (en application de la règle de plafonnement à 2% des recettes réelles de fonctionnement prévue dans la LFI 2025).

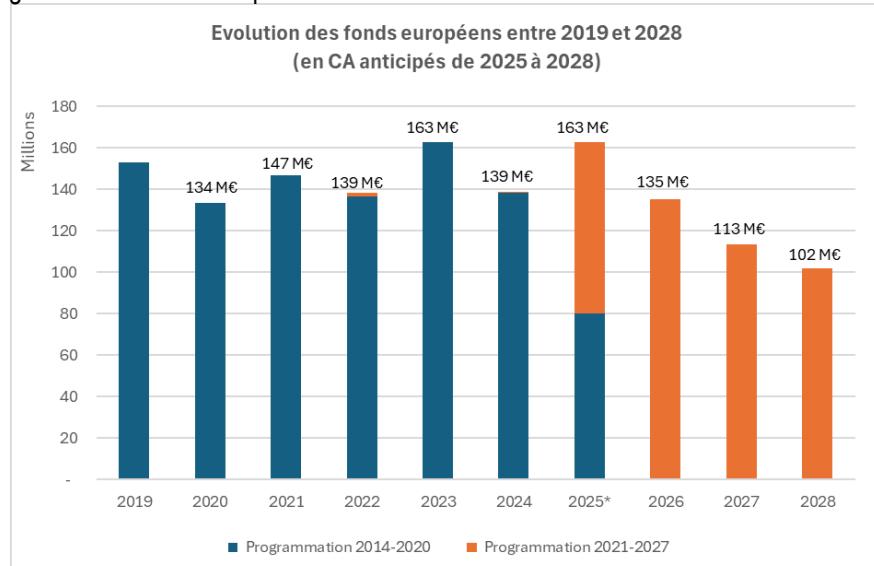
Par prudence et compte tenu des objectifs ambitieux de redressement des comptes publics sur les deux prochaines années, la trajectoire intègre une poursuite de ce dispositif jusqu'en 2027, impliquant des versements calculés comme suit :

	en millions d'euros					
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
<b>Prélèvement DILICO (impact en DRF)</b>	16,58	29,65	29,65			
<b>Montant retenu pour abonder du Fonds Régional de Solidarité (FRS) à hauteur de 10%</b>	1,66	2,97	2,97			
<b>Reversement par l'Etat</b>		4,98	4,98	4,98	8,90	8,90
				8,90	8,90	8,90
<b>Total reversement (impact en RRF)</b>	4,98	13,87	22,77	17,79	8,90	

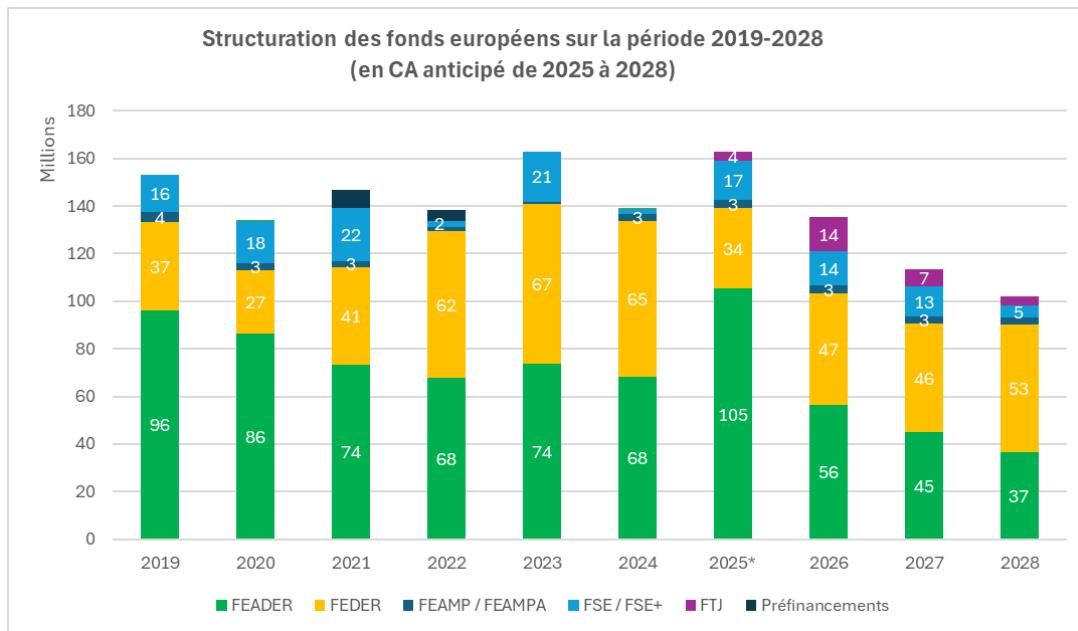
### 3- Les Fonds européens

La programmation des fonds européens structurels et d'investissement (F.E.S.I) sur la période 2025-2028 relève de deux périodes de programmation :

- La période de programmation 2014-2020 pour laquelle les paiements s'effectuent jusqu'en 2025, principalement pour le FEADER. Pour mémoire, cette programmation a été renforcée financièrement par le plan de relance européen (REACT EU pour le FEADER et le FSE) ;
- La période de programmation 2021-2027 dont les paiements seront possibles jusqu'en 2030. La Région y est autorité de gestion pour les programmes FEDER, FSE+ et FTJ, autorité de gestion régionale pour le FEADER et organisme intermédiaire pour le FEAMPA.



La courbe d'évolution des fonds européens perçus entre 2018 et 2024 n'est pas linéaire, mais se situe globalement au-dessus de 120 M€ chaque année. Si l'année 2025 cumule encore l'inscription de recettes sur les deux programmations pour atteindre un volume de près de 160 M€, la programmation ultérieure tend à diminuer progressivement dès 2026 (135 M€) pour s'établir à tout juste 100 M€ en 2028.



A partir de 2025, la structuration des fonds européens évolue.

Les premières recettes du fonds de transition juste sont attendues dès 2025. Elles visent à soutenir le territoire du pacte de Cordemais sur des projets concourant à la transition vers la neutralité climatique, dans le cadre du Fonds de Transition Juste (FTJ).

Le volume de fonds FEADER sera très élevé en 2025, puisque les dossiers de la programmation 2014-2020 seront soldés et les premiers dossiers de la programmation 2025-2027 seront traités. A partir de 2026, en revanche, les recettes attendues sur ce fonds diminueront chaque année, passant de 56 M€ en prévision 2026 à 45 M€ en 2027 puis 37 M€ en 2028. Pour mémoire, les crédits du FEADER ne transitent pas par le budget régional mais par l'Agence de services et de paiement (ASP), organisme en charge des paiements. Ainsi chaque année, un arrêté des comptes est produit par l'ASP afin que la Région puisse réintégrer au budget les dépenses effectuées. Un montant correspondant en recettes est également inscrit, ce qui rend ces opérations neutres pour l'équilibre du budget.

Les recettes escomptées sur le FSE+ pour la période 2025-2028 suivent les volumes constatés sur la période précédente, à savoir 17M€ en 2025 pour descendre progressivement à 15 M€ en 2026, 13 M€ en 2027 puis 5 M€ en 2028. A l'inverse, les recettes FEDER sont espérées en hausse puisqu'elles devraient passer de 34 M€ en 2025, à 46 M€ en 2026 et 2027 puis 53 M€ en 2028.

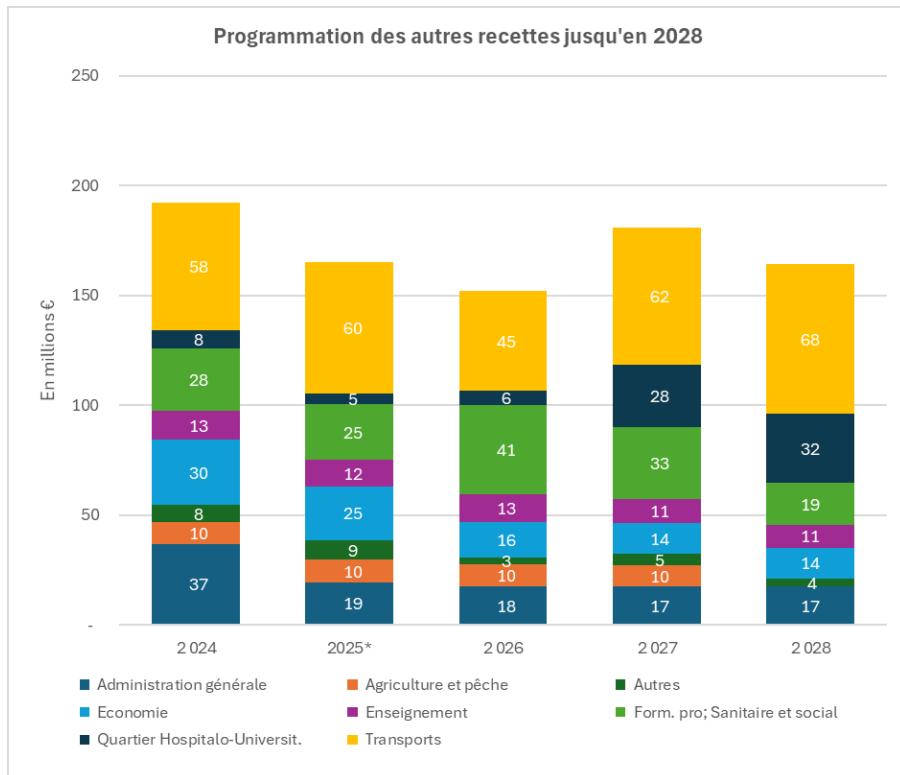
La répartition entre sections n'est pas aisée à ce stade car cela dépend de la typologie des dossiers déposés. Mais il est constaté depuis plusieurs années une répartition moyenne à 80% de recettes en investissement et 20% en section de fonctionnement sauf pour le FSE/FSE+ intégralement perçu sur la section de fonctionnement. Ainsi il est possible d'anticiper les recettes à près de 108 M€ en 2026 sur la section d'investissement et 28 M€ en fonctionnement.

## 4- Les autres recettes

Toutes sections confondues, les autres recettes de politiques publiques n'évolueront pas de manière linéaire. En effet, deux postes de recettes vont prendre de l'envergure :

- Les recettes de transport liées à l'ouverture à la concurrence des transports ferroviaires de voyageurs,
- Les recettes de financement des travaux de construction du Campus Santé (QHU) portés par la Région et cofinancés notamment avec l'Etat, Nantes métropole et la Commission européenne.

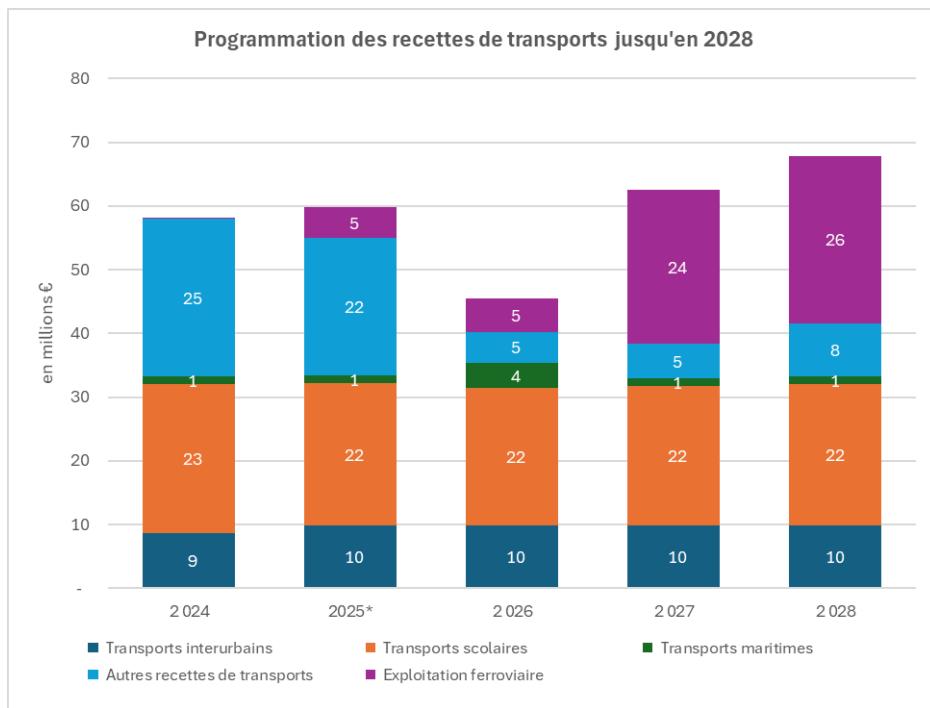
A l'inverse, un certain nombre de financements pourraient s'éteindre comme le PACTE, pour lequel la convention pluriannuelle en cours s'arrête en 2027, ainsi que la dotation perçue depuis 2023 pour compenser les mesures nationales FEADER transférées. Ces évènements sont retracés comme tel dans la programmation ci-dessous.



### Les recettes de transports

Les recettes de transport ont été constatées à 58 M€ au CFU 2024 et sont attendues à un niveau similaire pour l'exercice 2025 (59 M€). En 2026, les prévisions actuelles font état d'un niveau de recettes d'environ 45 M€. La différence avec 2025 porte essentiellement sur le bilan de la convention TER précédente et des recettes d'investissements ponctuelles comme l'actualisation des prix de rames.

Sur la période 2026-2028, ces recettes de transports sont ensuite attendues en forte hausse entre 2026 et 2028, passant de 45 M€ à près de 68 M€.



Les recettes tarifaires de transports scolaires ou de transports interurbains resteront assez stables sur la période, respectivement à près de 22 M€ et 10 M€. Sur le transport maritime, une hausse exceptionnelle est attendue en 2026, du fait de la perception de pénalités sur le navire IO3. Les recettes d'exploitation ferroviaires vont croître fortement, de 5 M€ en 2026 à 26 M€ en 2028, sous l'effet de l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs. Enfin, les autres recettes de transport auront tendance à progresser grâce aux compensations d'exploitation envisagées au titre de délégations de liaison futures.

## Les recettes de formation professionnelle et formations sanitaires et sociales

Les prévisions de recettes de formation professionnelle sont attendues à près de **41 M€ pour 2026 puis 33 M€ en 2027, et 19 M€ en 2028**. Elles sont en nette progression par rapport au BP 2025 car elles intègrent le versement du second acompte de l'Etat sur les conventions antérieures, justifié par les forts enregistrements de demandes sur le dispositif « 1Emploi = 1 formation ». Toutefois, le niveau de recettes diminue progressivement car à ce jour, aucune indication ne permet d'envisager la reconduction d'un tel protocole d'accord avec l'Etat au-delà de 2027.

## Les recettes action économique

Les recettes attendues en matière économique déclinent légèrement sur la période **2026-2028, de 16 M€ à 14 M€**. Les principales ressources concernent les remboursements d'avances et de prêts octroyés aux acteurs économiques du territoire attendus à hauteur de 12 M€ chaque année. Quelques recettes complètent ce panel comme les participations au financement de travaux de construction du technocampus le Mans acoustique ou de la Halle technologique de l'ENSAM, ainsi que la participation de l'Etat au financement du fonctionnement des pôles de compétitivité.

## Les recettes d'administration générale

Sur la période 2026-2028, les recettes d'administration générale se maintiennent à un niveau de **17 M€** par an. Elles regroupent les différents loyers et redevances perçus au titre de l'occupation du domaine régional (technocampus, bâtiments administratifs), ainsi que les différentes recettes enregistrées dans le cadre de la gestion du personnel (quote-part chèques déjeuner et chèques vacances, remboursement de mise à disposition d'agents prévus par les statuts de la fonction publique...). Les divers produits financiers et remboursement de frais par des tiers complètent cette liste ainsi que les écritures de reprises de provisions effectuées à la disparition du risque concordant.

## Les recettes liées à l'enseignement

En matière d'enseignement, la Région perçoit : le FARPI, pour la rémunération des personnels des internats pour un montant annuel de recettes de près de 9,8 M€ ainsi que des participations à divers travaux de construction d'établissement d'enseignement supérieur comme Polytech ou l'IUT du Mans dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région, ou des certificats d'économie d'énergie attendus sur des travaux de rénovation énergétiques des lycées. L'ensemble de ces éléments représentent pour la période un niveau de recettes de près de **13 M€ en 2026** puis **11 M€ en 2027 et 2028**.

## Les recettes liées à l'agriculture et la pêche

La compensation des contreparties nationales du FEADER et les contreparties obligatoires du FEAMPA sont programmées jusqu'en 2027. La compensation FEADER est fixée en loi de finances pour un montant annuel de **9,27 M€** sur la durée de programmation du FEADER de 2023 à 2027. Elle est destinée à compenser le transfert vers les Régions des mesures non surfaciques du FEADER, précédemment gérées par l'Etat.

Les contreparties obligatoires du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) résultent de la nouvelle programmation des fonds européens sur la période 2021-2027. La Région des Pays de la Loire est l'instructeur unique des dossiers du FEAMPA sur l'ensemble des mesures régionalisées quels que soient les cofinanceurs. Elle assure l'avance des contreparties du Département de la Vendée, du syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique et de l'Etat. La Région perçoit ainsi le remboursement des sommes avancées pour les partenaires. A ce titre, sont prévues des recettes de **0,64 M€ en 2026 et 2027**.

## Les recettes QHU

Le projet du Campus Santé va prendre une nouvelle ampleur en 2026 par la conclusion des jurys de concours et l'attribution des marchés de construction. La programmation de ce chantier prévoit à ce jour un niveau de participation des cofinanceurs à hauteur de **6M€ en 2026, puis 28 M€ et 32 M€ en 2027 et 2028**.

## Les autres recettes

Ces dernières ressources sont programmées à près de **3 M€ en 2026, 5 M€ en 2027 puis 4 M€ en 2028**, principalement au titre du fonds vert, fonds chêne et fonds chaleur. Cette programmation recouvre les dossiers déjà instruits ou en cours d'instructions par les services de l'Etat. Figurent également quelques recettes publicitaires et de sponsoring attendues autour des évènements du Big Bang de l'emploi, du Tour des Pays de la Loire ou du magazine régional de près d'1 M€ chaque année ainsi que les participations du centre national du cinéma et les recettes tarifaires de ma Région virtuose.

## Annexe 2 - Présentation de la gestion active de dette

### 1- Une désinflation rapide, mais une BCE désormais prudente

Après avoir atteint des niveaux élevés en 2022-2023, l'inflation française a fortement reflué. Sur 2024, elle s'est établie à 2,4 %. Cette tendance s'est inversée en 2025, où l'inflation est tombée autour de 0,9 % à la fin du premier semestre, un niveau inédit depuis plusieurs années qu'elle devrait conserver pour la fin d'année. Ce recul marqué résulte principalement de la baisse des prix de l'énergie et d'un ralentissement de la hausse des prix alimentaires.

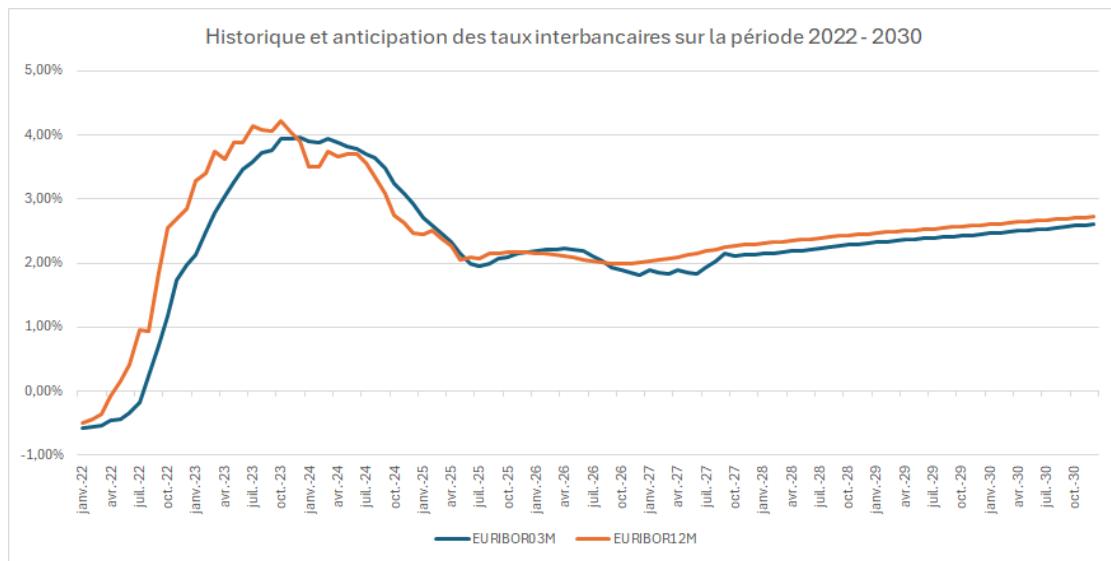
Pour 2026, la Banque de France anticipe une inflation à hauteur de 1,3% (puis 1,7% en 2027 avant d'atteindre 2% en 2028). Cette légère remontée s'explique par plusieurs facteurs :

- un possible rebond des prix de l'énergie, dans un contexte géopolitique incertain ;
- des hausses salariales, destinées à compenser la perte de pouvoir d'achat passée ;
- un environnement monétaire redevenu plus accommodant, qui soutient la demande intérieure.

Dans ce scénario, la BCE devrait maintenir ses taux directeurs autour de 2 % en 2026, adoptant une stratégie d'attente et d'ajustements graduels selon l'évolution des prix. L'hypothèse d'une nouvelle baisse des taux n'est pas à écarter, mais elle serait conditionnée à une inflation durablement inférieure à 2 %, ce qui n'est pas le principal scénario envisagé par les marchés financiers à ce stade.

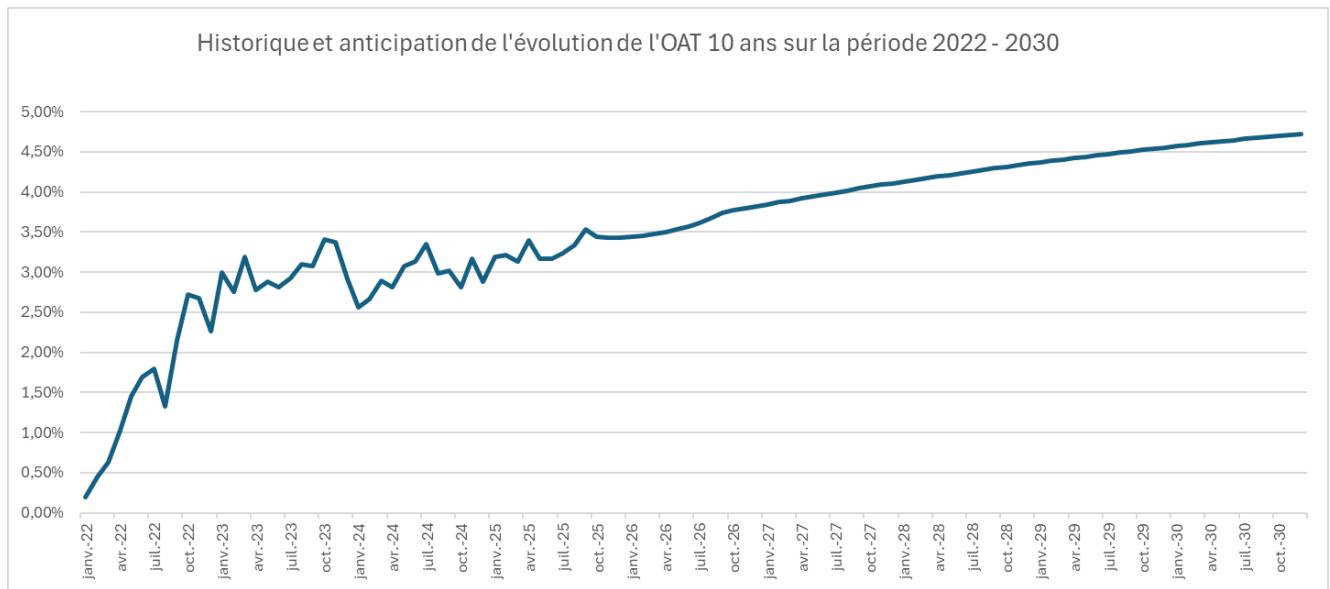
Depuis 2024 et jusqu'à la fin de l'année 2026, les taux interbancaires présentent une inversion de la courbe : les taux à 3 mois sont supérieurs à ceux à 12 mois. Cette situation reflète les incertitudes politiques, géopolitiques et économiques qui pèsent sur l'ensemble de la zone euro. Or, les taux interbancaires déterminent le coût de refinancement des banques et, par conséquent, influencent directement le coût des emprunts de la Région.

En conséquence, il convient d'anticiper en 2026 une hausse du coût moyen de financement dans un environnement marqué par une volatilité accrue et une aversion au risque persistante.



En parallèle de ce marché interbancaire, le marché de la dette souveraine française présente lui aussi un fort enjeu pour la Région qui émet régulièrement des obligations pour financer ses investissements.

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre d'un environnement dans lequel les taux ont tendance à tendre vers une stabilité, l'OAT 10 ans, indice définissant le taux auquel l'Etat français emprunte sur les marchés financiers, est en hausse continue depuis la fin de l'année 2023 et cette tendance ne devrait pas s'inverser d'ici à 2030.



Cette hausse continue, si elle se réalise comme le marché l'anticipe aujourd'hui, porterait le niveau de l'OAT 10 ans à ceux connu entre 2007 et 2009 au pic de la crise des « *subprimes* ». Elle est le fruit d'une multitude de facteurs propres à la France, notamment :

- une dette publique française qui a atteint un nouveau sommet historique au premier trimestre 2025 à hauteur de 3 345,4 milliards d'euros (114 % du PIB),
- un climat politique et social tendu qui détériore la confiance nationale et internationale quant à la capacité de la France à assainir ses comptes.

Ainsi, l'OAT 10 ans est passé de 2,56 % au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 3,27 % au 30 juin 2025 avec une forte volatilité sur toute la période.

Cette inquiétude à l'égard de la France peut se mesurer par l'écart des taux d'intérêts (ou spread) des obligations françaises et allemandes. Si sur les 10 dernières années, le spread entre ces obligations était de l'ordre de 0,40 % environ, la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024 l'a fait bondir à 0,70 %. Ce spread oscille, depuis lors, entre 0,70 % et 0,85 %, des niveaux jamais atteint depuis la crise de la dette européenne entre 2011 et 2012. Par ailleurs, le risque d'une nouvelle dégradation de la notation financière met en exergue la perte de la qualité de la dette française, ressentie par les investisseurs.

Au 10 septembre 2025, l'Etat français emprunte sur les marchés financiers à des taux d'intérêts supérieurs aux Etats espagnol et portugais sur 10 ans, et à des niveaux de taux équivalents à ceux de l'Italie.



Evolution du spread entre l'OAT et le BUND entre janvier 2021 et septembre 2025

## 2- La structure de l'encours de la dette régionale projetée au 31/12/2026

### Une stratégie de financement optimisée pour maîtriser les coûts

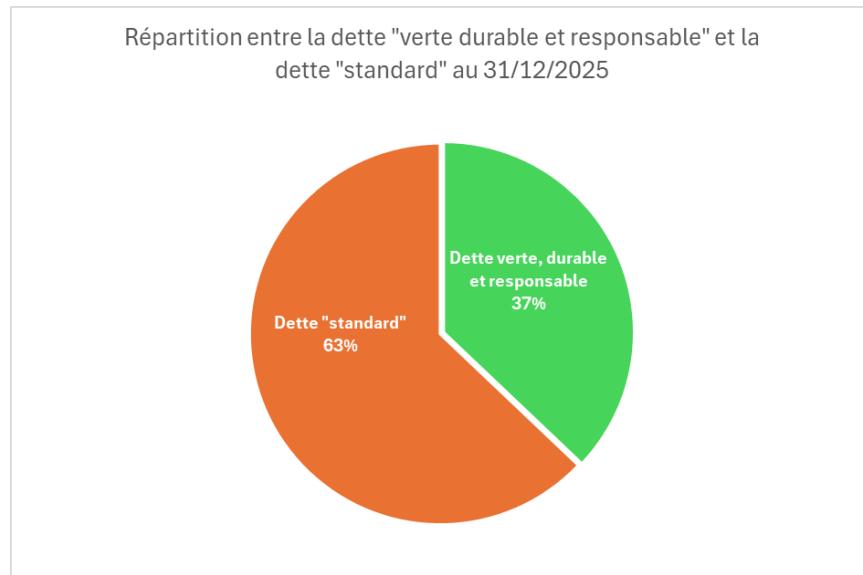
Pour 2026, le besoin d'emprunt est estimé à 303 M€. La Région parvient à contenir la hausse du coût financier de ses emprunts à l'aide d'une stratégie performante, basée sur les principes suivants :

- 1- Préserver une cible de remboursement annuel aux alentours de 120 M€ à horizon 2029 et réviser cette cible d'amortissement à 150 M€ à compter de 2030 afin de pouvoir saisir les opportunités de financement à court terme souvent moins coûteuses sans pour autant freiner la capacité à investir de la Région ;
- 2- Diversifier les sources de financement avec un recours privilégié aux emprunts obligataires ; les émissions obligataires des collectivités locales s'appuient sur l'OAT et permettent de bénéficier généralement de conditions plus performantes que sur les financements bancaires. En outre, elles permettent de faire face à des tensions sur les liquidités accordées par les établissements bancaires. La Région vise une répartition 80 %/20 % en faveur des produits obligataires ;
- 3- Augmenter la part des taux variables dans son encours ; depuis 2016, dans un contexte de taux historiquement bas voire négatifs, la Région a souscrit quasi exclusivement des emprunts à taux fixes ce qui lui a permis de sécuriser ses encours actuels. Aujourd'hui, le changement radical de paradigme redonne aux taux variables un intérêt.

Il s'agit, en effet, de ne pas figer des conditions financières alors même que les taux sont au plus haut. De plus, les emprunts à taux variables permettent une souplesse de gestion supérieure aux emprunts à taux fixes. A titre d'exemple, dans l'éventualité où la Région souhaiterait engager une renégociation de ses emprunts voire rembourser par anticipation, l'indemnité de remboursement anticipé des produits à taux fixes serait trop onéreuse et ne permettrait pas d'agir sur ces emprunts, contrairement aux emprunts à taux variables.

Cette démarche de variabilisation des taux est d'ailleurs cohérente avec la pratique observée au sein des autres collectivités locales : la structuration de l'encours pour la moyenne des collectivités est constituée de 77 % de taux fixes et 23 % de taux variables tandis que pour la Région des Pays de la Loire, la part de taux fixe ou de taux 0 s'élève à 88% (dernier exercice clos).

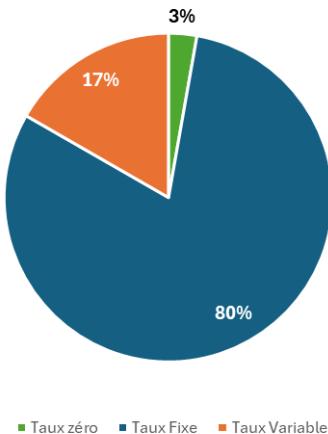
- 4- Continuer et accélérer l'engagement de la Région en faveur de la finance verte et durable ; la finance verte est un outil qui permet à la Région de se distinguer sur les marchés financiers. Entre 2018 et 2024, la Région des Pays de la Loire a levé 402 M€ de dette verte et responsable sous format « green bonds » et « sustainable bonds ». Outre la dette obligataire, la Région travaille régulièrement, depuis plus de 15 ans, avec les banques institutionnelles (Caisse des Dépôts et Banque Européenne d'Investissement) qui proposent des emprunts fléchés vers des investissements en faveur de la transition écologique. Ainsi pour 2026 la Région a l'ambition de réaliser 50% de son financement sous format vert.



- 5- Optimiser la gestion de la trésorerie afin de limiter au maximum les frais financiers ; si la Région a pu tirer avantage du contexte des taux négatifs entre 2016-2022 en optimisant son programme de billets de trésorerie (+3,7 M€ d'intérêts sur la période), elle est désormais revenue à une stratégie dite de « trésorerie zéro ».

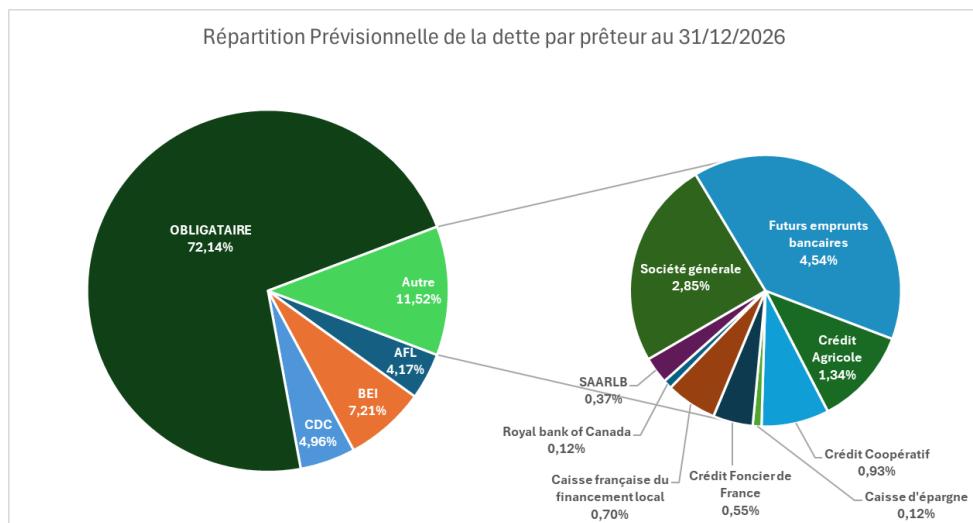
## Un encours de dette sécurisé

Répartition de la dette par type de taux au 31/12/2026



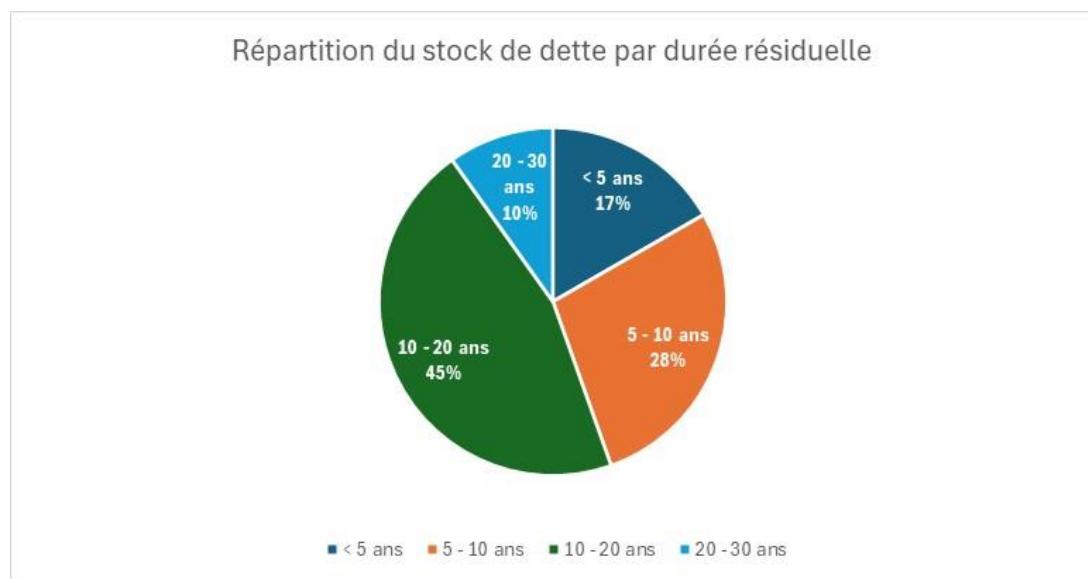
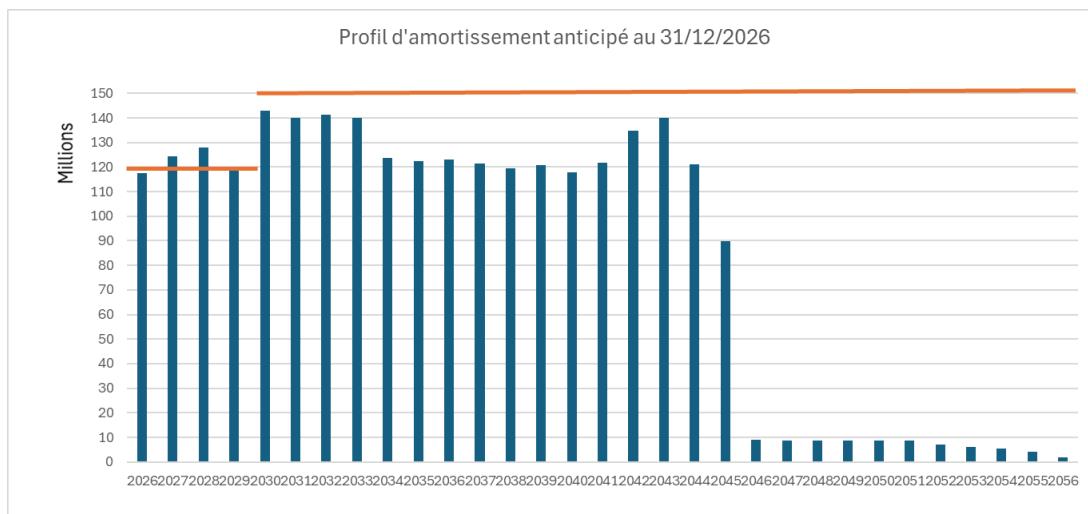
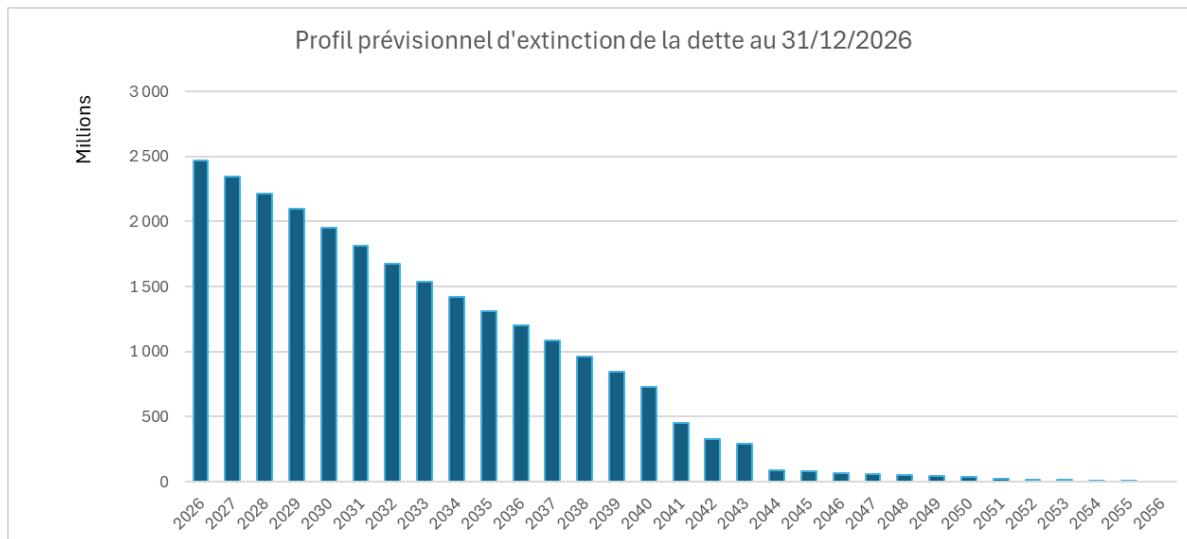
L'encours en fin d'exercice 2026 devrait encore être composé à 83% d'emprunts souscrits à taux fixes ce qui reste protecteur pour la Région. Comme évoqué ci avant, la Région ambitionne toutefois d'augmenter légèrement sa part à taux variable (17% contre 12% au dernier exercice clos) afin de ne pas figer les conditions financières alors même que les taux sont au plus haut et, profiter de la souplesse de gestion offerte par les taux variables notamment pour les remboursements anticipés.

Les émissions obligataires représenteront 72 % du stock de dette contre 28 % pour les emprunts bancaires. La mise en concurrence désormais systématique de ces deux modes de financement permet d'optimiser les charges financières.



La diversification du portefeuille d'emprunt conduit la Région à gérer deux profils d'amortissement, un profil bancaire qui se caractérise par un amortissement linéaire et annuel et un profil obligataire qui se caractérise par des tombées de dette in fine (la Région rembourse la totalité de l'emprunt à la fin de la durée de vie de cet emprunt).

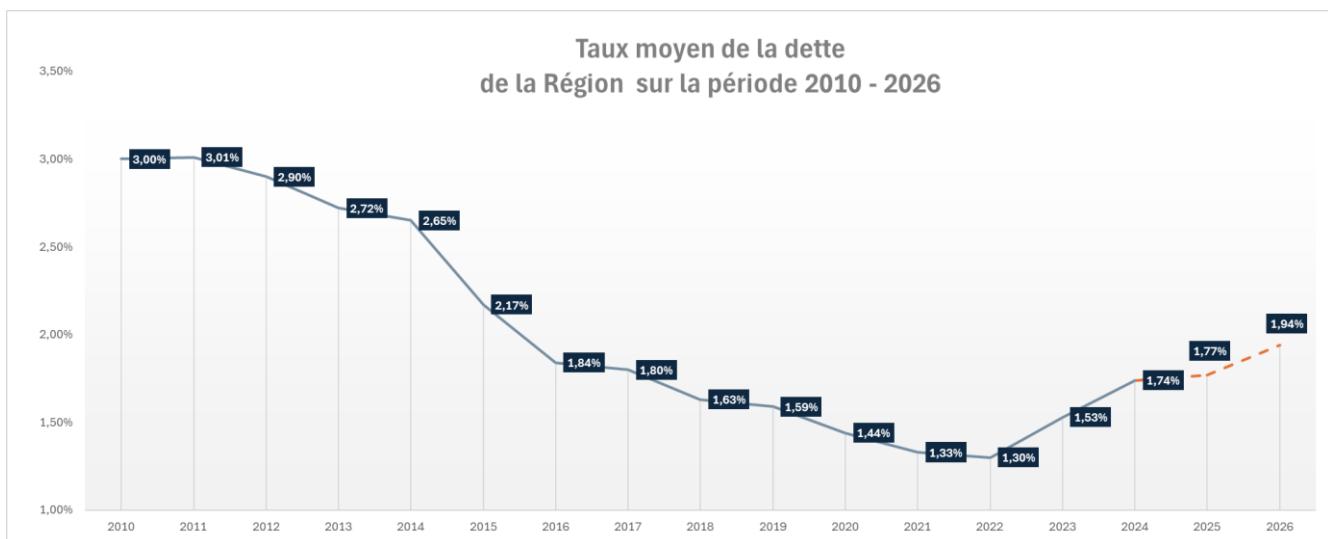
Dans ce contexte, la Région rationalise son profil de dette pour lisser le volume de ses échéances. Le profil d'amortissement prévisionnel de la dette et de son extinction, au 31 décembre 2026 sont présentés ci-dessous.



## Des taux d'intérêt en hausse

Comme l'année précédente, la qualité de signature de la Région ainsi que son expérience sur les marchés financiers a permis en 2025 de capter l'intérêt d'investisseurs malgré un environnement financier incertain, à des taux qui cependant, ont augmenté. Le taux moyen de la dette de la Région sera ainsi autour de 1,77 % pour 2025, au lieu de 1,74% en 2024.

Compte-tenu du contexte haussier des dernières années, de l'ambition en matière d'investissement régional ainsi que l'amortissement des emprunts réalisés durant la période de taux faible, la Région anticipe une augmentation du taux moyen de sa dette à 1,94 % à horizon fin 2026. Cette projection prend pour hypothèse la réalisation de 80 % du besoin de financement 2026, soit 243 M€, sous forme d'émissions obligataires à un taux fixe d'environ 3,80 % (taux obtenu en ajoutant 0,40% aux projections des taux d'émissions de l'Etat français) et de 20%, soit 60 M€, réalisés via un emprunt bancaire à taux variable contre Euribor 3 mois.



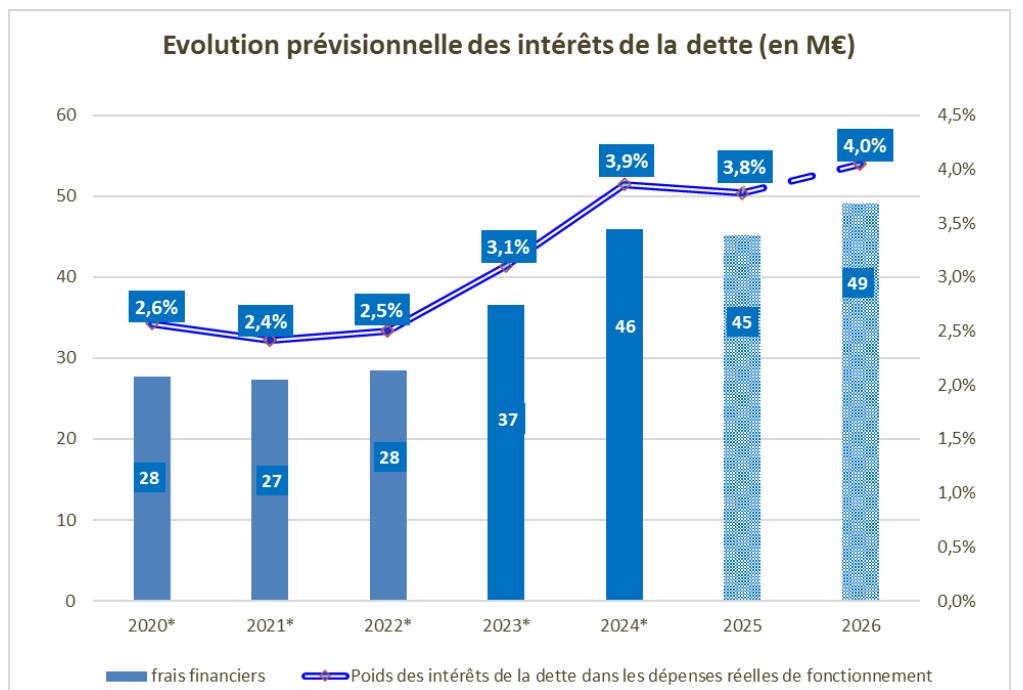
## 3- L'impact de la dette sur la trajectoire financière régionale

### En section de fonctionnement : les intérêts de la dette

La Région dispose d'une bonne visibilité quant à l'évolution des intérêts de son stock de dette dans la mesure où sa dette est majoritairement souscrite à taux fixe. Son exposition à un risque de fluctuation des taux reste ainsi limitée.

L'évolution anticipée des intérêts de la dette est représentée ci-dessous. Ainsi pour 2026, les frais financiers devraient augmenter de + 3,9 M€ (soit 49,1 M€) par rapport à l'atterrissement envisagé 2025 (45,2 M€) qui, lui, serait en baisse de - 0,7 M€ par rapport à l'exercice 2024 (45,9 M€).

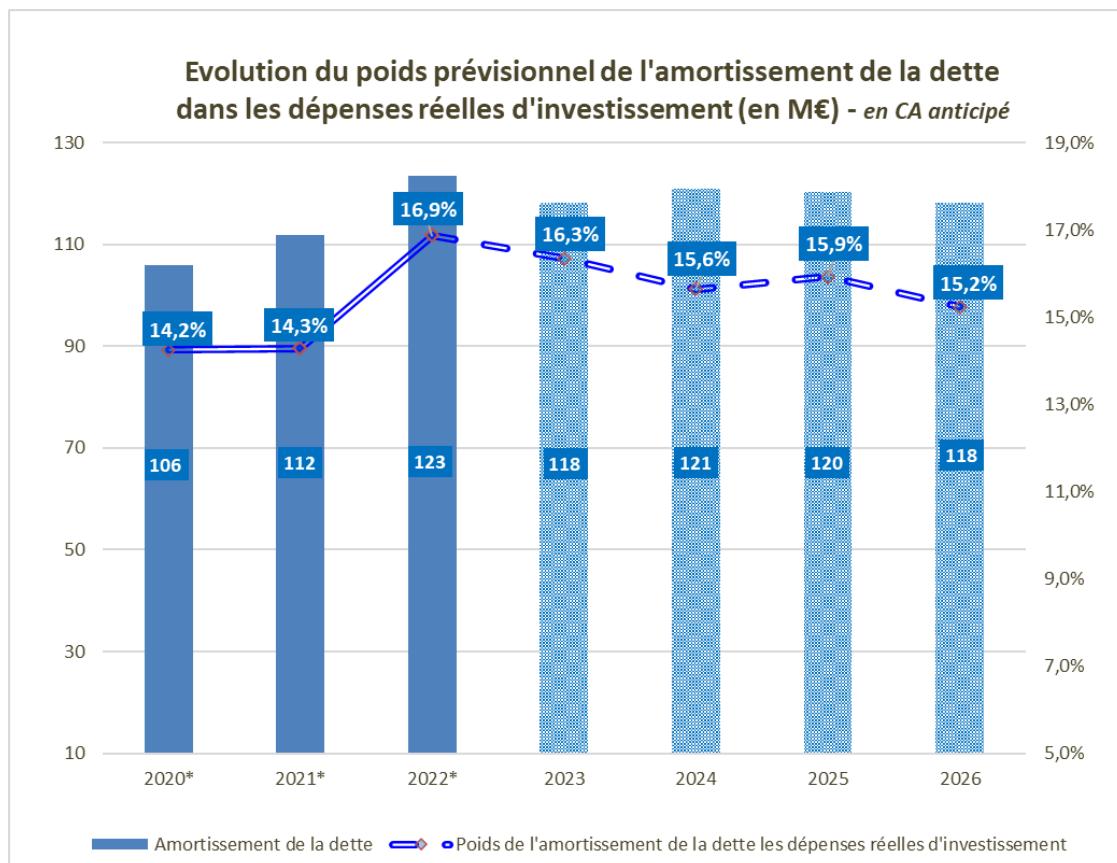
Le poids des intérêts de la dette dans les dépenses réelles de fonctionnement de la Région restera stable, autour de 4%.



\* Exercices clos et définitifs

### En section d'investissement : Le remboursement du capital de la dette

Sur la période 2026-2028, la Région anticipe la réalisation d'un volume d'emprunt de l'ordre de 840 M€. L'évolution prévisionnelle de l'amortissement de la dette est présentée ci-dessous.



\* Exercices clos et définitifs

L'évolution prévisionnelle de l'épargne nette, à savoir l'épargne brute, déduction faite du remboursement du capital de la dette, est présentée ci-dessous.

**Evolution prévisionnelle de l'Epargne Nette**  
(en CA anticipé - en M€)

